



Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de
Protection du Milieu Aquatique des Ardennes

P. A. Ardennes Émeraude – 08090 TOURNES

Tél. : +33 3 24 56 41 32 | contact@peche08.fr | www.peche08.fr

Assemblée générale

Samedi 19 mars 2022

Centre des Congrès du

Lac des Vieilles Forges

08150 LES MAZURES



Crédits photo :
L. MADELON – FNPF

Pour votre sécurité, nous vous invitons à respecter les gestes barrière, du début à la fin de nos assemblées générales.



Restons à 1 mètre de distance.
Repérez-vous à l'aide des différents marqueurs.



Lavons-nous les mains fréquemment.
N'hésitez pas à utiliser les gels hydroalcooliques.



Portons un masque chirurgical ou en tissu.
Gardez-le tout au long de l'assemblée générale.



Bannissons les poignées de mains et embrassades.
Évitez aussi les bonjours avec le coude ou autre.



Toussons dans notre coude.

Vous avez laissé vos coordonnées téléphoniques à l'accueil, merci.

Celles-ci pourraient être utilisées pour vous prévenir en cas de découverte de cas COVID-19. Si vous constatez des symptômes, merci de faire un test et **de nous prévenir** dans l'éventualité d'un test positif. Cela nous permettra de prévenir **anonymement** les personnes présentes à ces assemblées générales.

Discours d'accueil du président – par Michel ADAM

Mesdames les présidentes, messieurs les présidents, messieurs les délégués,

Je vous remercie de votre présence, ici au centre des congrès du lac des Vieilles Forges et nous sommes très heureux de vous accueillir tous en bonne santé dans ces moments difficiles que nous venons de traverser.

Votre engagement et le bénévolat que vous anime sont des facteurs essentiels de notre société, ils sont la plus grande force du monde associatif d'aujourd'hui. Donner de son temps et de ses compétences sans contrepartie financière est loin d'être une évidence dans la société actuelle.

J'espère que votre engagement et le bénévolat qui vous anime n'ont pas été atteint par cette situation que nous venons de traverser.

Je vous souhaite donc la bienvenue pour nos assemblées générales ordinaire et extraordinaire qui se déroulera cette après-midi.



Le monde de la pêche, comme vous le savez, est une grande famille qui vit aux grés des joies, mais aussi de nos peines auxquelles nous sommes confrontés chaque jour. C'est pourquoi, à la mémoire de nos amis pêcheurs et de tous ceux qui se sont investis dans la pêche de loisir, mais aussi à tous ceux qui vous sont chers, qui sont disparus au cours de cette année, nous aurons aussi une pensée pour les victimes de la guerre en Ukraine, je vous invite à vous lever et d'observer quelques instants de recueillement en leur mémoire.

Je vous remercie.

Nous allons commencer par l'appel des AAPPMA et je passe la parole à notre secrétaire, M. Claude BARRE.

Appel des associations – par Claude BARRE

AMAGNE ; Les Amis de la Gaule
ASFELD ; L'Avenir
ATTIGNY ; L'Aurore
BALLAY ; La Truite de la Fournelle
BAZEILLES ; La Fraternelle
BLAGNY ; La Blagnynoise
BOULZICOURT ; La Truite de la Vence
CARIGNAN ; L'Amicale de la Chiers
CHALLERANGE ; La Goujonnière
CHARLEVILLE MEZIERES ; La Carolo-Villersoise
CHATEAU PORCIEN ; La Gaule Porcienne
CHEMERY SUR BAR ; Le Réveil du Canal des Ardennes
CHESNE (LE) ; Association
CHESNOIS AUBONCOURT ; La Frétilante
DEVILLE ; Le Martin Pêcheur
DOUZY ; La Douzynoise
FRAILLICOURT ; L'Eveil de la Malacquoise
FUMAY ; La Tranquillité 2ème
GIRONDELLE ; La Verge
GIVET ; La Coyenne
GRANDPRE ; Le Brocheton
HARAUCCOURT ; L'Ennemane
HAYBES SUR MEUSE ; La Liberté
HOUDILCOURT ; La Basse Retourne
IMECOURT ; La Truite de l'Agron
JOIGNY SUR MEUSE ; La Vigilante
JUNIVILLE ; La Mouche de Mai
JUSTINE ; Société de Pêche
MARGNY ; La Truitelle
MARGUT ; Le Hotu
MATTON CLEMENCY ; L'Aulnoye
MOUZON ; Les Intrépides
NEUFMANIL ; La Sauterelle
NOUVION SUR MEUSE ; L'Etoile Matinière
NOUZONVILLE ; Le Réveille Matin
NOVION PORCIEN ; Le Plumion
OSNES ; L'Aulnoise
RENNEVILLE ; La Malacquoise
RENWEZ ; Les Triages
RETHEL ; La Rethéloise
REVIN ; L'Aurore
ROCQUIGNY ; La Capricieuse
ROUVROY SUR AUDRY ; L'Arc en Ciel
SAPOGNE SUR MARCHE ; L'Arc en Ciel
SAINT GERMAINMONT ; La Gaule Ardennaise
SAINT GERMAINMONT ; Le Ruisseau des Barres
SAINT JEAN AUX BOIS ; La Matinale
SAINT LOUP TERRIER ; La Sauterelle
SAULCES CHAMPENOISES ; La Saulce
SAULCES MONCLIN ; La Mouche
SEDAN ; Le Soleil Levant
SEMUY ; La Gaule
SERY ; Le Gardon
SIGNY L'ABBAYE ; L'Abbaysienne
SIGNY LE PETIT ; La Glandouille
SORCY BAUTHEMONT ; Les 3 Communes
THILAY ; La Truite
VENDRESSE ; La Truite du Donjon
VERPEL ; Sté de pêche La Capricieuse
VIREUX MOLHAIN ; Le Deluve
VIREUX MOLHAIN ; La Rossette Viroquoise
VOUZIERES ; La Matinale
VRIZY ; La Raquette Ardennaise
WAGNON ; La Rozière
WARCQ ; La Belle Saumonée
WASIGNY ; L'Espérance



Je tiens à remercier toutes les personnalités présente qui nous font l'honneur de participer à nos travaux.

- M. Pierre CORDIER, député des Ardennes,
- M. Marc LAMENIE, sénateur des Ardennes,
- M. Henri-Pierre PALUS du cabinet FICOMI de Rethel,
- M. Stéphane CHARPIN du cabinet CSE,
- Mme Fanny CREVEL, animatrice chez VALODEA

Bien entendu, je ne vous oublie pas, vous les présidentes et présidents ainsi que les délégués présents aujourd'hui. Je vous remercie tous, ainsi que les bénévoles qui s'impliquent dans la pêche de loisir, pour votre dévouement et le temps consacrés à notre noble tâche.

Vous êtes nos yeux sur vos territoires et plus que jamais les sentinelles de nos rivières. Je n'oublie pas les différentes garderies, que ce soient les garderies des AAPPMA ou la garderie fédérale, elles effectuent un travail de plus en plus difficile mais au combien nécessaire, elles sont un complément indispensable à nos missions et aux pêcheurs. Félicitations à eux pour leurs énergies et leurs professionnalismes. Sachez que sans vous, sans nos garderies, la fédération de pêche ne serait pas ce qu'elle est.

Mes chers collègues,

De nouveau, merci pour votre présence à notre assemblée générale annuelle qui constitue, vous le savez tous, un moment important dans la vie de nos structures de la pêche associative.

Depuis notre dernière assemblée générale tenue en présentielle à la Francheville en septembre 2019, malgré la conjoncture difficile du fait de la pandémie du COVID-19, nous avons maintenu un rythme soutenu afin de continuer à promouvoir notre activité dans toutes les composantes environnementales, sociales et économiques.

Je tiens à vous faire part, et j'ai une fois par an l'occasion de le faire, de la confiance et de la grande considération que j'éprouve envers l'ensemble du personnel de la fédération de pêche et de la garderie fédérale qui possèdent de très grandes qualités humaines et dont le dévouement est admirable et je tiens à leurs faire part publiquement de ma fierté et je leur adresse mes chaleureux remerciements.

Nous attendions tous ce moment avec beaucoup d'impatience, se retrouver en présentiel pour clôturer cette année 2021, mais également pour clôturer un mandat de 6 ans pour la majorité d'entre nous. Je ne peux oublier dans ce rapport de remercier avec amitié et considération mes collègues du conseil d'administration et du bureau. Vous avez répondu présent à chacune de nos grandes étapes de l'année et du mandat. Vous êtes restés mobilisés durant toute cette période malgré nos difficultés et aussi parfois nos doutes. Tout cela ne nous a pas empêchés de gérer professionnellement notre structure, vitrine de la pêche associative.

A vous tous, je tiens à saluer votre solidarité, votre esprit collectif pour notre fédération et notre passion pour la pêche. Nous finissons tous un mandat particulier par sa durée de 6 ans et aussi parce qu'il a été perturbé par la COVID-19. Je souhaite à ceux qui ont cessé leur fonction dans les AAPPMA, un très bon vent, je les remercie pour leur investissement et leur engagement, de prendre soin d'eux et de leur famille, et bien entendu de continuer à défendre notre maison et notre activité.

J'adresse à ceux qui ont postulé un poste dans une AAPPMA, toutes mes félicitations et je vous souhaite la bienvenue au sein de notre organisation. Je vous remercie de votre engagement associatif dans une période pas très simple.

Les changements de présidents d'AAPPMA pour le mandat 2022-2026 sont les suivants :

- AAPPMA de CHALLERANGE La Goujonnrière : **M. Fabrice PONSOT**
- AAPPMA de CHESNOIS AUBONCOURT La Frétilante : **M. Joël DEJENTE**
- AAPPMA de JUNIVILLE La Mouche de Mai : **M. Cyprien BUARD**
- AAPPMA de JUSTINE Société de pêche : **M. Martial MANQUILLET**
- AAPPMA de REVIN L'Aurore : **M. Yannick DEGRAEVE**
- AAPPMA de ROUVROY SUR AUDRY L'Arc en Ciel : **M. Frédéric CHAUMY**
- AAPPMA de SEMUY La Gaule : **M. Frédéric DUBECQ**
- AAPPMA de SIGNY L'ABBAYE L'Abbaysienne : **M. Jérôme MACRA**
- AAPPMA de VOUZIERS La Matinale : **M. Claude ANCELME**
- AAPPMA de WASIGNY L'Espérance : **M. Didier DELAIGLE**

Je pense que vous pouvez aussi vous manifester par vos applaudissements pour l'ensemble du personnel, des Administrateurs et des nouveaux présidents.

Je voudrais par ailleurs évoquer la pandémie de la COVID-19 et ses impacts. Nous avons déjà évoqué ce sujet l'an dernier au cours de la visioconférence. Il est vrai que nous avons obtenu en fin d'année 2020 et en 2021, au prix d'une mobilisation sans faille, de sacrées dérogations à l'interdiction de déplacements tout en préservant nos droits d'accomplir nos missions d'intérêt général durant le dernier confinement.

Rapport moral – par Michel ADAM

Si le nombre de pêcheurs est un bon indicateur de nos efforts, de notre travail et de notre engagement, cette année, on peut dire que la santé de notre réseau associatif est préoccupante. La baisse des effectifs est là pour nous rappeler sûrement l'effet COVID mais également l'absence des pêcheurs belges qui n'ont pas pu venir pêcher dans notre département à la suite des mesures plus contraignantes pour les déplacements dans leur pays. Nous connaissons aussi toutes les raisons qui constituent un frein à l'évolution positive du nombre de pêcheurs dans notre département. L'accessibilité aux rives en est une des principales, l'accessibilité sur le domaine privé en est une autre.

On ne peut pas parler de développement si on n'a pas accès aux rivières et aux plans d'eau.

Mais ce ne sont pas des obstacles insurmontables, des actions significatives doivent être engagées dans ce domaine comme la réciprocité interdépartementale.

La pandémie n'a pas non plus altéré de manière marquée le fonctionnement de nos institutions et de nos instances grâce particulièrement à la technologie.

Nous avons pour autant, en assemblée générale de la FNPF, privilégié le report des élections, ne souhaitant pas que le processus démocratique et électoral soit bouleversé. Les conditions matérielles ne se prêtaient pas non plus à l'organisation de ces élections. Dans le cadre des élections qui se sont déroulées dans les AAPPMA, nous espérons vivement que nos structures vont se mobiliser pour trouver des bénévoles pour le bon fonctionnement de celles-ci.

Nous sommes sur un système associatif qui demande une mobilisation du bénévolat en permanence.

A ce titre, nous sommes exemplaires même si dans nos AAPPMA le bénévolat perd un peu de sa nature et la mobilisation de nos pêcheurs pour des interventions quelles qu'elles soient, sont toujours difficiles et nous en subissons les conséquences.

Que faire pour mobiliser nos bénévoles ?

C'est assez difficile. Quelle est l'incitation ? Si ce n'est ce que nous avons nous même envers ce que nous croyons, c'est-à-dire la protection des pêcheurs, des espèces et des milieux aquatiques.

La pêche bouge à l'image de notre société et notre communication doit s'inscrire clairement dans cette dynamique, en écoutant, en observant, en proposant des partenariats avec des éléments extérieurs.

Nous avons rempli nos engagements et nous avons été présents là où nous devons l'être afin d'affirmer nos valeurs et démontrer que nous sommes à la hauteur des missions que l'État nous a confié lors de la loi 2006.

Nous pouvons dire aujourd'hui que la pêche associative a acquis une stature incontournable dans beaucoup de domaine.

Pour autant, j'ai déjà eu l'occasion de le dire, nous ne devons pas rester sur des acquis et c'est bien connu, si nous n'évoluons pas, nous régressons. Nous sommes de toutes évidences dans une nouvelle ère et notre organisation doit s'adapter et viser d'autres horizons en lien avec notre activité.

Ne soyons pas frileux de nouvelles initiatives dès lors qu'elles vont dans le sens d'un accroissement de notre périmètre d'actions, de notre influence, dans le but de satisfaire tous les pêcheurs. Mais également contribuer à la sauvegarde et à améliorer la qualité des milieux aquatiques.

C'est un challenge qui n'est pas neutre.

Je suis confiant dans notre capacité à nous positionner sur des thèmes nouveaux, non pas pour le simple plaisir d'avoir des activités nouvelles, ni dans le but d'une quelconque volonté hégémonique, mais dans le seul but de mettre la pêche et toutes les pêches en valeur et par conséquent aux pêcheurs d'avoir un soutien équitable.

La pêche n'a guère évolué dans ses principes depuis très longtemps. Les mouches, les poissons nageur, figuraient déjà dans le catalogue de Manufrance en 1904. Seuls les matériaux et la pratique ont évolué.

La quantité des carnassiers n'étant pas extensible, on propose aujourd'hui une remise systématique à l'eau. D'accord ! Mais de là à en faire une religion, je crie halte au feu. La liberté des uns ne doit jamais empiéter sur celle des autres.

Que certains préfèrent passer des jours et des nuits à rechercher une carpe, pas de problème ! Qu'un autre rêve d'un silure énorme, bien sûr ! Mais nul ne détient la vérité. Nul n'a le droit de séparer les pêcheurs qui au bord de l'eau trouvent un plaisir commun. Il faut arrêter de stigmatiser les pêcheurs qui gardent leurs poissons !

Nous avons connu des attaques sévères contre la pêche de la part des défenseurs de la cause animal. La chose n'est pas forcément une surprise, elle couvait depuis des décennies.

La reconnaissance législative de l'animal en tant qu'être sensible n'est pas illogique. Avant les animaux étaient classés par les juristes parmi les meubles. Quand on modifie un texte, des conséquences inattendues peuvent apparaître.

Certaines associations très structurées se sont senties poussées des ailes et ont organisé quelques opérations médiatiques fortes. Nous étions planqués derrière les abattoirs, la tauromachie et la chasse et nous avons ignoré ces attaques pendant de nombreuses années.

Quand on découvre des affiches de 3 m sur 4 dans le métro parisien ou dans certaines villes demandant l'interdiction de la pêche, les choses prennent de l'ampleur, et nous savons que ces attaques vont s'amplifier et se reproduire. Soit on nous dit que nous sommes vraiment vieux, que notre loisir est ringard, soit que nous sommes vraiment méchants et on modifie la réglementation comme cela a été fait dans plusieurs pays européens tels que les Pays-Bas, l'Allemagne, la Suisse où les appâts vivants et les arpillons sont interdits, et où il est interdit de sortir le poisson de l'eau et bien d'autres !

Sur la souffrance animale, les chercheurs ne sont pas tous d'accord sur cette notion.

Ce que l'on sait, c'est que si on se pique avec un hameçon dans la lèvre ça fait mal. Mais arrêtons l'anthropomorphisme. Que ressent le poisson dans ce cas ? Lui seul pourrait le dire. Hélas à l'instar de la carpe, le poisson est muet, ou il parle un langage que nous n'avons pas encore décrypté.

Nous savons que les opposants à telle ou telle pêche en veulent à la pêche en général et leur but est son interdiction.

La pêche n'est ni de gauche ni de droite ni du centre. La pêche est tout à la fois rurale et urbaine, elle est soucieuse de son environnement mais n'a pas d'état d'âme à prélever du poisson. Nous devons aussi affirmer notre appartenance et notre fierté d'être pêcheur et de nos actions individuelles et collectives tout en fournissant nos arguments.

La société évolue dans sa façon de consommer les loisirs, ses attentes résident dans le besoin d'obtenir immédiatement ce dont elle a envie, le désir de réussir rapidement, la recherche d'activités conviviales et encadrées afin de répondre à ses besoins.

La pêche de demain prend tout son sens, demain se prépare aujourd'hui, c'est donc à nous de mettre en place les bases des actions futures. Nous devons le faire avec conviction et persévérance.

Mais au-delà de cette vision politique de notre société, il ne faut surtout pas oublier la vie interne de nos structures et en particulier nos AAPPMA.

Voilà mes chers collègues quelques propos qui nous impliquent d'avoir un projet politique pour l'avenir et cela me paraît essentiel, car la pêche de loisir doit être sans cesse en mouvement et s'adapter à l'évolution sociétale. Il nous faut pour cela, certes de la détermination mais aussi un peu d'audace et surtout une solidarité à toute épreuve.

Merci de m'avoir écouté.



Rapport financier (comptes 2021, rapport CAC, budget 2022) – par Maurice JEANNELLE

Nous vous invitons à vous reporter à l'annexe 1 présente dans vos sacoches.

Mes notes

.....

.....

.....

.....

.....

Après présentation et explication, il est proposé à l'assemblée de passer aux votes :

- | | | | | | |
|--|------|--|--------|--|------------|
| - Le rapport financier de l'exercice 2021 | Pour | | Contre | | Abstention |
| - Le report à nouveau de l'excédent de 54 909,86 € | Pour | | Contre | | Abstention |
| - Le projet de budget 2022, équilibré à 684 050 € | Pour | | Contre | | Abstention |

Présentation Valodéa – par Fanny CREVEL



Présentation du projet de coordination des ramassages de déchets du département des Ardennes



VALODEA - 13, rue Camille Didier - 08000 Charleville-Mézières
Tél. : 03 24 55 52 06 - Fax : 03 24 55 52 07 - contact@valodea.fr

f Valodea / www.valodea.fr



Rapports d'activités de la Fédération de pêche des Ardennes, année 2021

Rapport d'activités de Michel ADAM

Le président à participer à 103 réunions dont beaucoup ont été réalisées en visioconférence, à savoir :

- **En représentation dans des structures associatives : 35 réunions**
 - o Association Ardennaise des Gardes-Pêche Particuliers (AAGPP) : 3 réunions
 - o Association de Pêche des Ballastière Départementale (APBD) : 1 réunion
 - o Association Régionale des fédérations de pêche du Grand-Est (ARGE) : 8 réunions
 - o Union de Bassin Rhin Meuse (UBRM) : 7 réunions
 - o Union Réciprotaire du Nord-Est (URNE) : 1 réunion
 - o AAPPMA des Ardennes (pour assemblées générales) : 15 réunions

- **Pour les missions de la Fédération de pêche des Ardennes : 53 réunions**
 - o Agence de l'Eau Rhin-Meuse (AERM) : 6 réunions
 - o Presse : 11 interviews
 - o Syndicat National des Structures Associatives de Pêche de Loisirs (SNSAPL) : 2 réunions
 - o Expert-comptable : 2 rencontres
 - o Conseil d'administration de la FDAAPPMA08 : 4 réunions
 - o Etablissement Public Aménagements de la Meuse et de ses Affluents (EPAMA) : 3 réunions
 - o Pêche électrique : 5 sorties
 - o Office Nationale des Forêts (ONF) : 1 réunion
 - o Electricité de France (EDF) : 1 réunion
 - o MSA : 1 réunion
 - o Fédération de Chasse des Ardennes (FDC08) : 5 réunions
 - o Entretien du personnel : 4 réunions
 - o Voies Navigables de France (VNF) : 1 réunion
 - o Gendarmerie : 2 réunions
 - o Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF) : 3 réunions
 - o Association Saumon Rhin (ASR) : 2 réunions

- **En représentation dans les services de l'Etat : 15 réunions**
 - o CESER (niveau région) : 8 réunions
 - o Direction Départementale des Territoires des Ardennes : 3 réunions
 - o CODERST : 4 réunions

Participation à la manifestation sur la défense de la ruralité le 4 septembre aux côtés de la Fédération de la chasse, des agriculteurs et des élus. Cette manifestation s'est déroulée sur le secteur de Saulces-Monclin (aire de Woinic), le matin, organisée par la Fédération de pêche des Ardennes et sur le secteur de Revin l'après-midi organisée par la Fédération de chasse. La journée s'est bien déroulée et a mobilisé environ 5 000 personnes.

Rapport d'activités des salariés de la Fédération de pêche des Ardennes

Nous vous invitons à vous reporter à l'annexe 2 présente dans vos sacoches.



Après présentation et explication, il est proposé à l'assemblée de passer au vote :

- Le rapport d'activités de la Fédération, année 2021 Pour | Contre | Abstention

Remise de médailles

AAPPMA de SAINT GERMAINMONT La Gaule Ardennaise

- Médaille d'Or pour **M. Jean DELIGNY**
Membre du bureau et adhérent depuis plus de 40 ans, est toujours présent lors des manifestations de son association de pêche.

AAPPMA de SEDAN Le Soleil Levant

- Médaille d'Or pour **M. Bruno SPILMONT**
Administrateur depuis 1992 de son association de pêche, a été élu et réélu Président depuis 2016.
- Médaille de Bronze pour **M. François GUIRAO**
Administration depuis 2011 de son association de pêche et de protection du milieu aquatique de Sedan.

AAPPMA de SEMUY La Gaule

- Médaille d'Or pour **M. Jean-Paul LUKAS**
Membre actif de son association de pêche depuis plus de 30 ans. Est trésorier de l'association depuis plusieurs mandats consécutifs.

AAPPMA de SERY Le Gardon

- Médaille d'Or pour **M. Jean MARTIN**
Pêcheur très actif dans les manifestations de son association de pêche depuis plus de 25 ans. Son implication personnelle permet à son AAPPMA ainsi qu'à leur trésorerie de maintenir un bon équilibre.

AAPPMA de VOUZIERS La Matinale

- Médaille d'Or pour **M. Claude VANDERZANDE**
A été Président de l'association de pêche La Matinale depuis le 15 décembre 1991 et administrateur depuis 1982.

Vœux d'intérêt général des AAPPMA

AAPPMA de ASFELD L'Avenir

V : De plus en plus, nous éprouvons des difficultés pour motiver les bénévoles pour les associations, actuellement pour être administrateur d'une AAPPMA il faut être en possession d'une carte de pêche N et N-1. Certains membres de CA n'ont pas pu renouveler leur mandat car ils ne remplissent pas les conditions pour cause de maladie, grossesse, etc... alors qu'ils étaient membre du CA depuis de nombreuses années et apporter leur aide dans les activités.

Ne serait-il pas possible d'alléger ce règlement en mettant un peu de souplesse dans cette exigence ?

R : Vous savez que les AAPPMA sont régies par des statuts types édités par le ministère de l'écologie. Ces statuts sont les mêmes pour toutes les AAPPMA de France, et dans ces statuts il est bien précisé qu'il faut avoir 2 ans de présence dans l'AAPPMA.

Je vous rappelle que nous venons de changer les statuts dernièrement et qu'il a été difficile pour beaucoup d'associations de trouver des bénévoles qui veulent s'investir dans nos AAPPMA.

Je suis entièrement d'accord avec vous, mettre un peu de souplesse dans ces statuts et pourquoi ne pas proposer dans 5 ans de ramener à 1 an de carte de pêche.

AAPPMA de ATTIGNY L'Aurore

V : Protection de l'intégrité, la sécurité et la cohabitation envers les autres usagers de la voie verte.

R : La protection de l'intégrité, de la sécurité s'applique à tous sur la voie verte y compris aux pêcheurs. La cohabitation sur la voie verte est la propriété du Conseil Départemental et c'est lui seul qui peut prendre des décisions sur cette voie verte.

V : Uniformité des ouvertures du brochet et du sandre, le sandre étant encore trop vulnérable à cette époque, portes ouvertes à tous les excès.

R : Je vous l'ai déjà répété à plusieurs reprises, la FNPF ne veut pas d'ouverture de brochet à une autre date que le 1^{er} mai, pour ceux qui ne respecteraient pas cette décision il y aurait des sanctions pouvant aller jusqu'à suppression du kit emploi qui est de 132 000€/année. La Fédération des Ardennes n'est pas près de se séparer de ce kit emploi de 132 000€.

V : Problématique des plantes invasives dans nos canaux et rivières

R : Le problème des plantes aquatiques classiques dans les EEE (Espèces Exotiques Envahissantes) est un sérieux problème pour la pratique de la pêche. Mais par contre c'est un excellent support de végétation pour la reproduction des espèces. Avec le député Jean-Luc WARSMANN nous sommes en train de travailler sur une expérimentation dans le département des Ardennes pour l'implantation des espèces carpes Amour, car il faut le reconnaître le traitement de ces EEE ne marche pas cela repousse tous les ans et cela coûte une fortune, des centaines de milliers d'euro pour 1 km de canal traité.

- V : Interdiction de la pêche à l'aide d'une gaffe, interdiction des hameçons triples
- R : Là j'ouvre le débat sur cette pratique, en effet l'utilisation d'une gaffe est traumatisante pour le poisson, c'est vrai que le poisson une fois gaffer ne peut plus être remis à l'eau et je soumetts aux votes l'utilisation de la gaffe. Pour ou contre.
- V : Pêche aux silures avec des poissons nobles (carassin, tanche, gros gardons)
- R : Je pense qu'il faut laisser aux pêcheurs de silures le choix de leurs appâts.

AAPPMA de FUMAY La Tranquillité 2^{ème}

- V : Etant possesseur d'une carte de pêche, puis-je me rendre en véhicule sur un lieu de pêche en empruntant la voie verte ?
- R : Un possesseur de carte de pêche ne peut circuler sur la voie verte en véhicule à moteur. La voie verte est du ressort du Conseil Départemental.
- Je sais que dans certain département du Grand Est, des voies vertes ont été remis aux communes et que certains maires ont pris des arrêtés autorisant les pêcheurs à utiliser la voie verte pour se rendre sur les lieux de pêches.
- V : Serait-il possible de remettre des informations utiles pour la pêche (fermetures, horaires, tailles des poissons) sur les cartes de pêche prises sur internet.
- R : Non car le modèle de carte de pêche est un modèle national et nous n'avons pas la main dessus. En revanche vous avez tous ces éléments sur la revue peche08 et cette revue est téléchargeable sur internet sur le site de la Fédération www.peche08.fr

AAPPMA de RENNEVILLE La Malacquoise

- V : Dérogation pour pêcher les écrevisses (jusque fin octobre) ce sont des nuisibles.
- R : Pour l'instant on ne peut pêcher l'écrevisse qu'à la fermeture de la pêche en 1^{ère} catégorie, c'est-à-dire le 3^è dimanche de septembre. Pour votre information l'écrevisse signal est classé en des espèces classées EEE (Espèces Envahissante Exotique). J'ai lancé au niveau régionale une réflexion sur les EEE et des propositions seront faites prochainement.
- V : Pass-Pêche pour le concours de pêche et la journée écrevisses.
- R : Pass-Pêche pour les concours : c'est non il existe pour cela la carte journalière. Pass-Pêche pour la journée écrevisses. Je ne vois pas d'objections, il faudra pour cela vous rapprocher d'Edouard KLEIN pour mettre en place cette journée de pêche écrevisses.

AAPPMA de SAINT GERMAINMONT La Gaule Ardennaise

- V : Que la Fédération et toutes les AAPPMA fassent le forcing pour que le canal des Ardennes redevienne « Pêchable ». La voie Verte Sud Ardennes se met en place, mais le canal est envahi par des plantes aquatiques.
- R : Même réponse qu'au vœu d'Attigny : Le problème des plantes aquatiques classiques dans les EEE (Espèces Exotiques Envahissantes) est un sérieux problème pour la pratique de la pêche. Mais par contre c'est un excellent support de végétation pour la reproduction des espèces. Avec le député Jean-Luc WARSMANN nous sommes en train de travailler sur une expérimentation dans le département des Ardennes pour l'implantation des espèces carpes Amour, car il faut le reconnaître le traitement de ces EEE ne marche pas cela repousse tous les ans et cela coûte une fortune, des centaines de milliers d'euro pour 1 km de canal traité.

AAPPMA de SEMUY La Gaule

- V : Retarder l'ouverture du Brochet (1 mois comme le sandre)
- R : Même réponse qu'au vœu d'Attigny : Je vous l'ai déjà répété à plusieurs reprises, la FNPF ne veut pas d'ouverture de brochet à une autre date que le 1er mai, pour ceux qui ne respecteraient pas cette décision il y aurait des sanctions pouvant aller jusqu'à suppression du kit emploi qui est de 132 000€/année. La Fédération des Ardennes n'est pas près de se séparer de ce kit emploi de 132 000€.
- V : Supprimer la Voie Verte (comment peuvent faire les pêcheurs pour aller à la pêche)
- R : Là nous allons nous attirer les foudres des autres utilisateurs de la voie verte et du Conseil Départemental. Les bons rapports que nous entretenons avec le Conseil Départemental, je ne vais pas aller demander la suppression de la voie verte.
- V : Remettre une taille pour la perche
- R : Toujours la même réponse pour la perche c'est non.
- V : Faire nettoyer les contre halages pour les pêcheurs
- R : VNF n'est pas hostile au nettoyage du contre halage, mais c'est peut-être aux AAPPMA d'organiser ces nettoyages de rives comme certaines AAPPMA le font.

AAPPMA de VOUZIERES La Matinale

- V : Renforcer les analyses d'eau au maximum surtout en 1ère catégorie
- R : M. le président Ancelme, ce vœu que vous présentez m'interpelle, vous me parler des analyses d'eau en 1ère catégorie. Mais vous êtes une 2ème catégorie.
- Je mettrai cela sur le compte de votre inexpérience de nouveau président. Je tiens à vous rappeler que les analyses d'eau ne sont pas de la compétence de la Fédération de pêche mais de la DREAL.



**Assemblée générale ordinaire de la Fédération Départementale
des Associations Agréées de Pêche et de Protection
du Milieu Aquatique des Ardennes**

Samedi 19 mars 2022, à partir de 8h30

Centre des Congrès du
Lac des Vieilles Forges

08500 Les Mazures

ANNEXE 1

Rapport financier 2021

Présentation des comptes

Rapport du Commissaire aux Comptes

Budget 2022

Bilan

BILAN-ACTIF	Brut	Amortissements et dépréciations	Net au 31/12/2021	Net au 31/12/2020
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acomptes	9 096,28	6 161,55	2 934,73	3 965,53
Immobilisations incorporelles	9 096,28	6 161,55	2 934,73	3 965,53
Terrains	19 981,79		19 981,79	19 981,79
Constructions	346 403,47	300 660,97	45 742,50	61 102,40
Installations techniques, matériel et outillage	60 237,34	59 455,92	781,42	
Autres immobilisations corporelles	111 206,25	81 211,23	29 995,02	27 944,77
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	537 828,85	441 328,12	96 500,73	109 028,96
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
Actif Immobilisé	546 925,13	447 489,67	99 435,46	112 994,49
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Stocks				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Usagers et comptes rattachés	5 842,72		5 842,72	
Autres créances	206 335,76		206 335,76	135 084,69
Créances	212 178,48		212 178,48	135 084,69
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	735 083,58		735 083,58	730 060,13
Charges constatées d'avance	18 391,94		18 391,94	28 381,55
Divers	753 475,52		753 475,52	758 441,68
Actif Circulant	965 654,00		965 654,00	893 526,37
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
Total Actif	1 512 579,13	447 489,67	1 065 089,46	1 006 520,86

BILAN-PASSIF	Net au 31/12/2021	Net au 31/12/2020
Fonds associatifs sans droit de reprise	93 491,00	93 491,00
Ecarts de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	638 441,59	550 318,95
Résultat	54 909,86	88 122,64
Subventions d'investissement	40 269,37	49 978,12
Provisions réglementées		
Fonds propres	827 111,82	781 910,71
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
Autres fonds associatifs		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Provisions pour risques et charges		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts	11 689,72	18 768,95
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de...	11 689,72	18 768,95
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	108 833,72	86 194,51
Dettes fiscales et sociales	38 725,40	38 000,99
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	78 728,80	81 645,70
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
Dettes	226 287,92	205 841,20
Ecarts de conversion - Passif		
Ecarts de conversion		
Total Passif	1 065 089,46	1 006 520,86

Compte de résultat

	du 01/01/2021 au 31/12/2021	du 01/01/2020 au 31/12/2020
Vente de marchandises		
Production vendue de biens		
Production vendue de services	255 324,86	277 125,22
Production vendue	255 324,86	277 125,22
Chiffre d'affaires net	255 324,86	277 125,22
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	258 908,38	187 145,05
Reprises sur dépréciations et amortissements		
Transferts de charges	3 168,46	13 315,65
Dons et collectes		
Adhésions		
Autres produits	41 141,16	22 019,98
Total des produits d'exploitation	558 542,86	499 605,90
Achat de marchandises		
Variation de stock (marchandises)		
Achats de mat. prem. et autres approv.	-184,44	-178,14
Variation de stock (mat prem. et autres approv.)		
Autres achats et charges externes	-137 921,75	-122 461,32
Impôts, taxes et versements assimilés	-9 712,11	-6 678,61
Salaires et traitements	-191 153,70	-166 887,35
Charges sociales	-66 704,28	-57 388,81
Dotations aux amortissements sur immobilisations	-30 896,09	-28 919,53
Dotations aux dépréciations sur immobilisations		
Dotations aux dépréciations sur actif circulant		
Dotations aux provisions pour risques et charges		
Dotations d'exploitation	-30 896,09	-28 919,53
Autres charges	-77 691,80	-41 130,14
Total des charges d'exploitation	-514 264,17	-423 643,90
Résultat d'exploitation	44 278,69	75 962,00
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transférée		
Opérations en commun		
Produits de participations		
Prod. valeurs mob. et créances de l'actif immob.		
Autres intérêts et produits assimilés	738,08	718,94
Reprises sur dépréciations et tr. de charges		
Différences positives de change		
Prod. nets sur cess. de VMP		
Produits financiers	738,08	718,94
Dotations financières aux amort. et dép.		

	du 01/01/2021 au 31/12/2021	du 01/01/2020 au 31/12/2020
Intérêts et charges assimilées	-211,45	-334,27
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
Charges financières	-211,45	-334,27
Résultat financier	526,63	384,67
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	44 805,32	76 346,67
Produits exceptionnels sur opération de gestion	3 529,79	2 240,22
Produits exceptionnels sur opération en capital	10 708,75	9 708,75
Reprises sur dépréciations et tr. de charges		
Produits exceptionnels	14 238,54	11 948,97
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-3 957,00	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amort. et prov.		
Charges exceptionnelles	-3 957,00	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	10 281,54	11 948,97
Participation des salariés		
Impôts sur les sociétés	-177,00	-173,00
BENEFICE OU PERTE	54 909,86	88 122,64

FEDERATION DE PECHE DES ARDENNES

ZONE INDUSTRIELLE

08090 TOURNES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Aux Membres,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FEDERATION DE PECHEDES DES ARDENNES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

3. Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous portons à votre connaissance que les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et clients prévues par l'article L 441-6-1 du Code de commerce ne figurent pas dans le rapport de gestion du Président.

Nous n'avons pas d'autre observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux Membres sur la situation financière et les comptes annuels.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

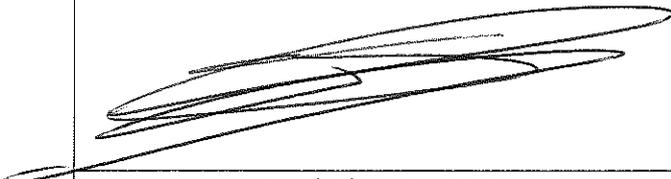
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Reims, le 14 mars 2022

SARL FIDUCIAIRE LHP	
	
Henri-Pierre PALUS	

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.

Reims, le 14 mars 2022

SARL FIDUCIAIRE LHP	
	
Henri-Pierre PALUS	

N° du compte	Intitulé du compte général	Budget 2021	Réalisé 2021	Budget 2022
606100	ELECTRICITE	2 100,00	2 332,27	2 500,00
606110	EAU	500,00	-10,04	300,00
606120	GAZ	4 000,00	4 218,44	4 500,00
606200	CARBURANT	7 000,00	5 822,27	7 000,00
606300	PRODUITS D'ENTRETIEN	750,00	364,12	400,00
606310	PETIT EQUIPEMENT (dont étuis cartes pêche)	6 500,00	5 912,85	12 000,00
606320	ACHAT MAT PECHE ELECTRIQUE	1 500,00		1 500,00
606400	FOURNITURES DE BUREAU	8 000,00	1 430,20	4 000,00
606800	AUTRES FOURNITURES			
606830	FOURNITURES LABORATOIRE	200,00		200,00
606840	ACHATS DE POISSONS		2 970,50	3 000,00
606900	EQUIPEMENT GARDES FEDERAUX	2 500,00	110,00	1 500,00
606910	EQUIPEMENT TENUES APN	500,00		500,00
608000	Frais accessoires d'achat/ Frais de gestion			
608200	Achats incorporés aux ouvrages et produits	250,00	184,44	200,00
609000	Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats			
609100	De matières premières (et fournitures)			
611000	Sous-Traitance générale	1 000,00		
613000	Locations	10,00	116,39	100,00
613300	BAUX DE PECHE	17 000,00	16 809,18	17 000,00
613500	LOCATION DE MATERIEL	1 000,00	1 092,40	1 200,00
615200	ENTRETIEN BATIMENT	1 500,00	840,80	1 000,00
615300	ENTRETIEN ETANG	1 000,00		2 000,00
615520	ENTRETIEN MATERIEL DE TRANSPORT	2 500,00	2 898,86	3 000,00
615600	ENTRETIEN MATERIEL DE BUREAU	3 000,00	2 729,13	3 000,00
615700	ENTRETIEN AUTRES MATERIELS		165,44	200,00
616100	ASSURANCES	7 000,00	6 984,80	7 000,00
617000	ETUDES RECHERCHES ET ANALYSES	1 150,00		1 150,00
618100	DOCUMENTATION	650,00	591,21	650,00
618600	FRAIS ASSEMBLEE GENERALE	5 000,00	2 256,49	3 500,00
618601	REMBT FRAIS KM AG	3 000,00	116,14	3 000,00
618800	FRAIS DE CONGRES	2 000,00	3 568,62	1 500,00
618900	JOURNEES ENVIRONNEMENT/PROMO PECHE	23 000,00	9 113,94	16 000,00
622100	HONORAIRES COMPTA-COMMISSAIRE - Avocat			5 000,00
622600	HONORAIRES	8 700,00	7 264,80	8 000,00
622610	HONORAIRES COMMISSAIRE AUX COMPTES	2 200,00	2 130,80	2 200,00
623000	Publicité, publications, relations publiques			
623100	PUBLICITE	6 000,00	3 444,00	4 500,00
623200	PUBLICATION	10 000,00	5 438,19	9 000,00
624000	TRANSPORT	100,00		
625200	DEPLACEMENTS GARDES FEDERAUX	12 000,00	6 868,51	12 000,00
625300	DEPLACEMENTS ADMINISTRATEURS (Conseil d'administration, réunion du personnel, commission	14 000,00	8 495,97	14 000,00
625310	PECHE ELECTRIQUE	1 000,00	2 360,80	2 500,00

N° du compte	Intitulé du compte général	Budget 2021	Réalisé 2021	Budget 2022
625400	INDEMNITES PRESIDENT ET TRESORIER	14 000,00	13 602,48	14 000,00
625600	DEPLACEMENTS AUTRES PERSONNELS	4 500,00	1 169,66	2 000,00
625700	FRAIS DE RECEPTION	5 000,00	2 678,69	4 000,00
625800	FRAIS DE REPRESENTATION	2 000,00	1 172,30	2 000,00
625900	DONS	500,00	1 800,34	2 000,00
625910	GRATIFICATION STAGIAIRE			
626000	FRAIS POSTAUX	2 500,00	3 076,00	3 000,00
626200	TELEPHONE	3 600,00	3 713,82	3 800,00
627000	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	400,00	355,85	400,00
628200	COTISATION ARGE	600,00	579,80	600,00
628300	COTISATIONS AUTRES	3 500,00	3 375,63	3 500,00
631000	Impôts, taxes et versements sur rémunérations (admin.)			
631100	TAXES SUR SALAIRES		0,00	
631300	PARTICIPATION FORMATION			
631400	FORMATION DU PERSONNEL	2 500,00	4 996,09	2 500,00
631500	FORMATION DES GPP	500,00		500,00
631600	FORMATION DES BENEVOLES	1 000,00		500,00
633000	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (aut	1 000,00		
633300	Participation des employeurs à la formation professionnelle	300,00	1 592,94	1 500,00
635120	TAXE FONCIERE	3 400,00	3 457,00	3 500,00
63513	TAXE D'HABITATION	50,00	42,00	50,00
635400	DROITS D'ENREGISTREMENT ET DE TIMBRE			
637800	TAXES DIVERSES		4,84	
641000	REMUNERATIONS DU PERSONNEL	250 000,00		315 000,00
641100	SALAIRES, APPOINTEMENTS		153 177,03	
641150	Avantages en Nature		1 717,70	
641200	CONGES PAYES		797,00	
641300	PRIMES ET GRATIFICATIONS		35 461,97	
641400	Indemnités et avantages divers		0,00	
645000	CHARGES M.S.A.			
645100	COTISATIONS C.M.S.A.		40 958,65	
645120	CHARGES S/CONGES PAYES		63,00	
645200	Cotisations aux mutuelles		4 764,42	
645300	COTISATIONS IRCOMMEC		10 086,93	
645330	Cotisations aux caisses de retraites cadres			
645400	Cotisations aux ASSEDIC		7 994,98	
645800	COTISATIONS PREVOYANCE		2 036,84	
647500	Médecine du travail, pharmacie		799,46	
651100	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques	1 000,00	650,21	1 000,00
657500	SUBVENTIONS GARDES PARTICULIERS	1 000,00		500,00
658000	Charges diverses de gestion courante	1 000,00	150,16	500,00
658100	RETROCESSION PV	1 000,00	0,00	1 000,00
658200	SUBVENTIONS GESTION PISCICOLE	13 000,00	11 030,00	11 500,00

N° du compte	Intitulé du compte général	Budget 2021	Réalisé 2021	Budget 2022
658400	SUBVENTIONS ATELIERS PECHE NATURE		435,00	900,00
658600	SUBVENTIONS ACCORDEES TRAVAUX	89 700,00	40 774,22	115 500,00
658700	SUBVENTIONS AUTRES	850,00	6 779,41	7 000,00
658710	SUBVENTIONS EQUIPEMENT INFORMATIQUE DEPOSITAIRES INTERNET	1 000,00	519,46	800,00
661100	INTERETS DES EMPRUNTS ET DES DETTES	400,00	211,45	200,00
66116	DES INTERETS ET DETTES ASSIMILES			
671200	PENALITE ET AMENDE NON DEDUCTIBLE		3 957,00	
672000	CHARGES S/EXERCICE ANTERIEUR			
675200	Immobilisations corporelles			
678800	Charges exceptionnelles diverses			
6811	Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles	600,00	1 030,80	1 000,00
681120	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	30 000,00	29 865,29	30 000,00
695100	Impôts dus en France	300,00	177,00	200,00
	PROVISION POUR AERM			
		591 810,00	501 676,94	684 050,00

N° du compte	Intitulé du compte général	Budget 2021	Réalisé 2021	Budget 2022
706000	Prestations de services (animations)	240 000,00		3 000,00
706200	URNE	20 000,00	18 493,00	20 000,00
706300	Prestations de services animations	1 350,00	806,72	1 350,00
708000	LOCATION ETANG ELAN	2 000,00	2 000,00	2 000,00
708300	LOCATION BUREAU ONEMA	3 800,00	2 588,59	0,00
709000	Rabais, remises et ristournes accordées par l'entreprise			
709100	Sur ventes de produits finis			
740200	CONTRAT UNIQUE D'INSERTION EMPLOI		4 591,89	21 500,00
741200	SUBVENTION AAPPM (PARTICIPATION)	7 500,00	2 616,80	6 000,00
741300	SUBVENTION OCAPAT	500,00	4 127,72	500,00
741500	SUBVENTION FNPF	167 450,00	157 388,70	191 000,00
741510	AUTRES SUBVENTIONS		3 363,03	
741700	SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL	6 000,00	8 664,00	6 000,00
741840	SUBVENTION AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE		-0,08	
741860	SUBVENTION REGION GRAND EST - DREAL		320,40	5 000,00
741870	SUBVENTION AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE	72 000,00	37 196,38	55 000,00
756110	COTISATIONS FEDERALES + TIMBRES PECHE CARPE NUIT		231 436,55	230 000,00
758000	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE		3,22	
758100	PRODUITS SUR INFRACTIONS	5 000,00	1 290,00	5 000,00
758300	AUTRES PRODUITS		5 833,52	
758400	PARTICIPATION INFOPECHE	1 275,00	1 275,00	1 275,00
758500	PECHE ELECTRIQUE	3 000,00	30 039,42	3 000,00
758600	PARTICIPATION AG			
758700	PRODUIT SUR VIDEO-COMPTAGE	5 000,00	2 700,00	8 000,00
764000	Revenus des valeurs mobilières de placement	750,00	738,08	750,00
771000	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
771800	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	2 500,00	3 529,79	3 500,00
775000	Produits des cessions éléments d'actif			
775200	Immobilisations corporelles		1 000,00	
777000	Q/P SUBVENTIONS	9 700,00	9 708,75	9 700,00
791000	Transfert de charges d'exploitation		4 078,51	
791200	Transfert de charges - Avantage en nature	1 900,00	-910,05	1 900,00
791240	Transfert de charges - IJSS nettes		0,00	
	Reprise sur excédant antérieur	42 085,00		109 575,00
		591 810,00	532 879,94	684 050,00

Activités de Mme Valérie ERNANDES

Mesdames et Messieurs, bonjour,

Cette année 2021, la Fédération de Pêche des Ardennes a assuré son rôle et ses missions selon les volontés de ses dirigeants et a accueilli à 3 collaborateurs temporairement pour renforcer les effectifs du personnel en place :

- Madame Laura PAGANI en Contrat à Durée Déterminé du 01 avril 2021 au 01 janvier 2022 qui a été reconduit jusqu'au 30 septembre 2022 afin de travailler sur la pollution de l'Aisne.
- Madame Mathilde TOUTAIN en Contrat à Durée Déterminé du 01 septembre 2021 au 15 octobre 2021 afin de renforcer les effectifs du service Administratif pour la mise à jour des statuts de nos AAPPMA, remplacée par Madame Stacy MARTIN du 19 octobre 2021 au 18 avril 2022 à la suite du départ volontaire de Madame Mathilde TOUTAIN le 15 octobre 2021.

La Fédération a un rôle administratif, postes occupés par Monsieur Valentin MIETTE et moi-même qui consiste à assurer :

- Accueil physique et téléphonique de tout public (visiteurs, pêcheurs, partenaires, AAPPMA, etc...)
- Gestion de la comptabilité et fonctionnement de la structure.
- Suivi financier de la structure.
- Gestion de la vente des cartes de pêche.
- Aide administrative et financière aux associations adhérentes.
- Orientation sur les informations sur la pratique de la pêche.
- Suivi des différents dossiers de subvention.
- Gestion des Ressources Humaines.
- Proposition et suivi de formations du personnel.
- Mise en œuvre de la politique définie par le Conseil d'Administration.
- (...).

Un rôle technique, postes occupés par Messieurs Benoit BOUDSOCQ, Michaël KOBUSINSKI et Madame Laura PAGANI. Cette équipe est présente sur le terrain et reste disponible pour divers conseils techniques aux associations adhérentes et mises en œuvre d'action de restauration des milieux ou d'aménagement

Un rôle de développement du loisir pêche et de communication, poste occupé par Monsieur Edouard KLEIN, par la réalisation de différentes animations ou participation à différentes manifestations afin de promouvoir l'activité pêche et la protection du milieu aquatique, mais aussi par la gestion des outils et supports de communication (site Facebook, page internet, création annuelle de la revue Pêche Actualité, préparation diffusion différent spots publicitaires, ...).

La Fédération a également un rôle de surveillance en faveur des milieux et des espèces afin de vérifier le respect de la réglementation, poste occupé par Messieurs Benoit BOUDSOCQ, Edouard KLEIN, Michaël KOBUSINSKI et une équipe de gardes fédéraux et particuliers bénévoles afin de renforcer notre équipe. La gestion des infractions à la réglementation est gérée par la Fédération.

Diverses formations du personnel ont été suivies sur l'année 2021, notamment :

- L'habilitation Pêches Électriques.
- Formation préparatoire à l'habilitation G en e-learning.
- Santé et sécurité au travail et Document unique.
- SharePoint.

A la suite des élections au niveau de nos AAPPMA adhérentes sur l'année 2021, un point sur le nombre d'association vous sera fait par Valentin.

Le Président s'est investi en faveur des milieux aquatiques et du monde de la pêche par sa participation à des réunions internes (Conseil d'administration, commissions animation, réunion avec le personnel, ...) mais aussi dans nos structures associatives de pêche de loisirs et divers déplacements (par sa présence dans les locaux de la Fédération, sur les pêches de sauvetage, lors de pollution ou lors de rencontres avec des structures administratives diverses).

Nos élus ont participé à diverses réunions et animations (Conseils d'administration, réunions diverses au sein de la Fédération, Assemblées Générales AAPPMA, pêche de sauvetage, congrès, diverses manifestations ou animations.

J'ai moi-même participé à différentes réunions tels que les Conseils d'Administration, congrès, réunions diverses et variées du Directeur Régional, réunions du personnel, réunion PNR, ...

Le Conseil d'Administration s'est réuni 4 fois en 2021 (le 28 janvier, 10 mars, 28 juin et 19 novembre 2021). Les grandes décisions prises sont les suivantes :

- Mise en place d'un jeu concours et parrainage.
- Mise en ligne du site internet.
- Embauche sous forme de contrat à durée déterminée pour travailler sur la pollution Aisne.
- Échange sur les entretiens annuels du personnel de la Fédération.
- Organisation de l'Assemblée Générale 2021 par visioconférence à la suite des mesures sanitaires.
- Renouvellement du contrat de travail à durée indéterminée qui arrive à échéance afin de poursuivre le travail sur le dossier pollution Aisne.
- Nouvelle embauche en contrat à durée déterminée d'une personne qui travaillerait sur la mise à jour des statuts des AAPPMA et sur les élections.
- Mise en place d'un concours photos (avec 3 lots « 1^{er} prix d'une valeur 150.00 €, 2^{ème} prix d'une valeur de 100 ,00 €, 3^{ème} prix d'une valeur de 50.00 € et un coup de cœur avec un bon de chez Décathlon d'une valeur de 50.00 €) et la décision de renouveler ce même concours sur l'année 2022 avec cette fois 3 thèmes :
 - Un thème sur les belles prises.
 - Un thème sur les paysages aquatiques.
 - Un thème sur les actions de pêche.

La Fédération a mené 9 réunions du personnel.

Je souhaiterais mettre un point d'honneur sur les compétences de chaque salarié. Le rôle et travail de chacun d'eux au sein de la Fédération.

Pour conclure, je vous présente les effectifs 2021 :

Carte de pêche	Année 2020	Année 2021	Variation entre 2020 et 2021
Majeure	6 488	6 136	↘ 352
Interfédérale	1 238	1 226	↘ 12
Mineure (dont parrainage)	1 273	1 225	↘ 48
Hebdomadaire	666	522	↘ 144
Journalière	1 243	1 009	↘ 234
Découverte -12 ans (dont parrainage)	1 498	1 384	↘ 114
Découverte Femme (dont parrainage)	523	471	↘ 52
Total vente cartes	12 929	11 973	↘ 956 (-7.39%)
Option de pêche	Année 2020	Année 2021	Variation entre 2018 et 2019
Timbre URNE	30	37	↗ 7
Timbre carpe de nuit	1 224	865	↘ 359
Total vente options	1 254	902	↘ 352 (-28.07%)

Le nombre de cartes vendues en 2021 dans le département des Ardennes est en baisse de 7.39 % comparée à l'année 2020. A niveau national, il a été constaté une progression des ventes des cartes de pêche, contrairement aux fédérations frontalières probablement due aux restrictions sanitaires.

Je vous remercie de m'avoir prêté votre attention et je laisse maintenant la parole à Valentin.



**Assemblée générale ordinaire de la Fédération Départementale
des Associations Agréées de Pêche et de Protection
du Milieu Aquatique des Ardennes**

Samedi 19 mars 2022, à partir de 8h30

Centre des Congrès du
Lac des Vieilles Forges

08500 Les Mazures

ANNEXE 2

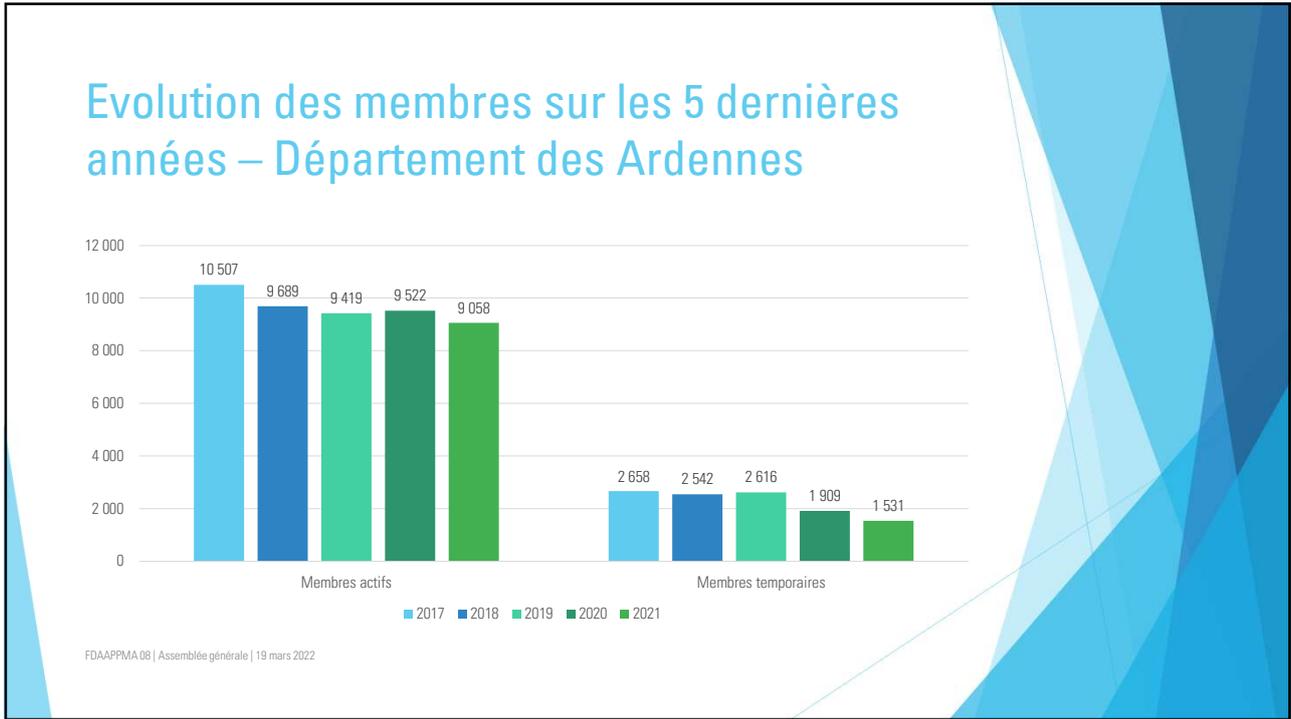
Rapport d'activité 2021



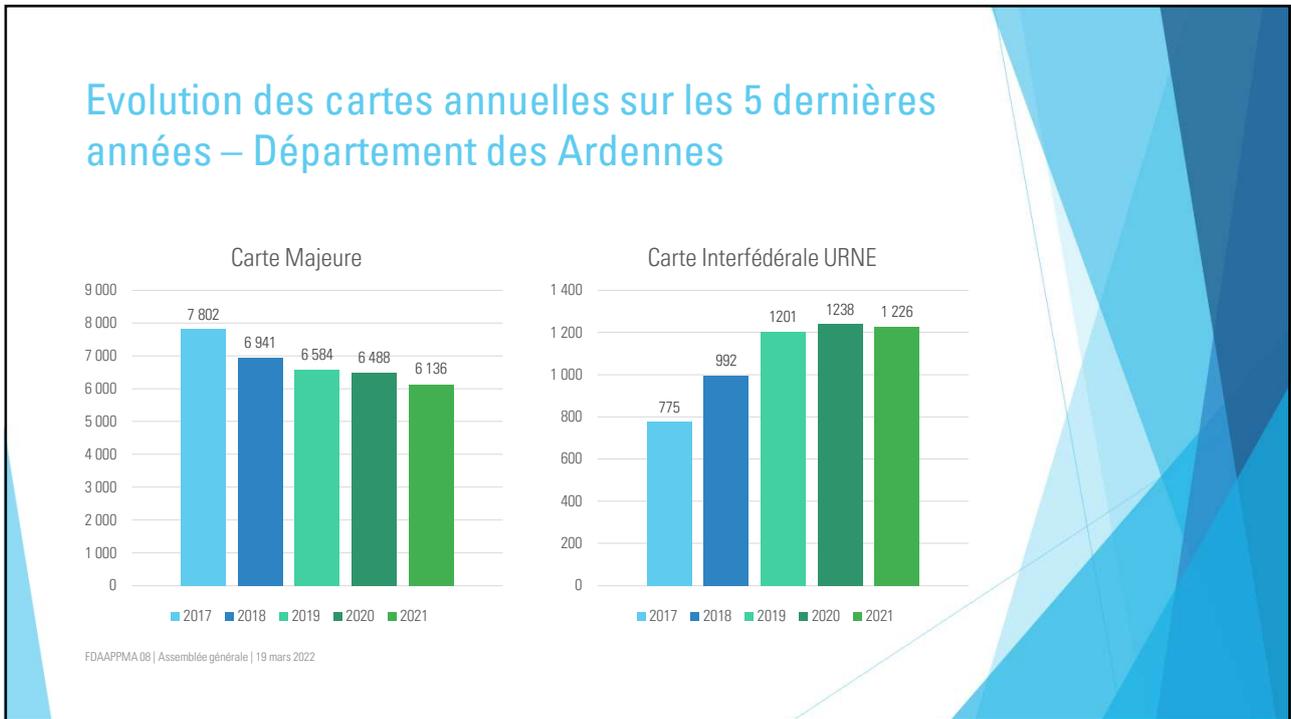
1



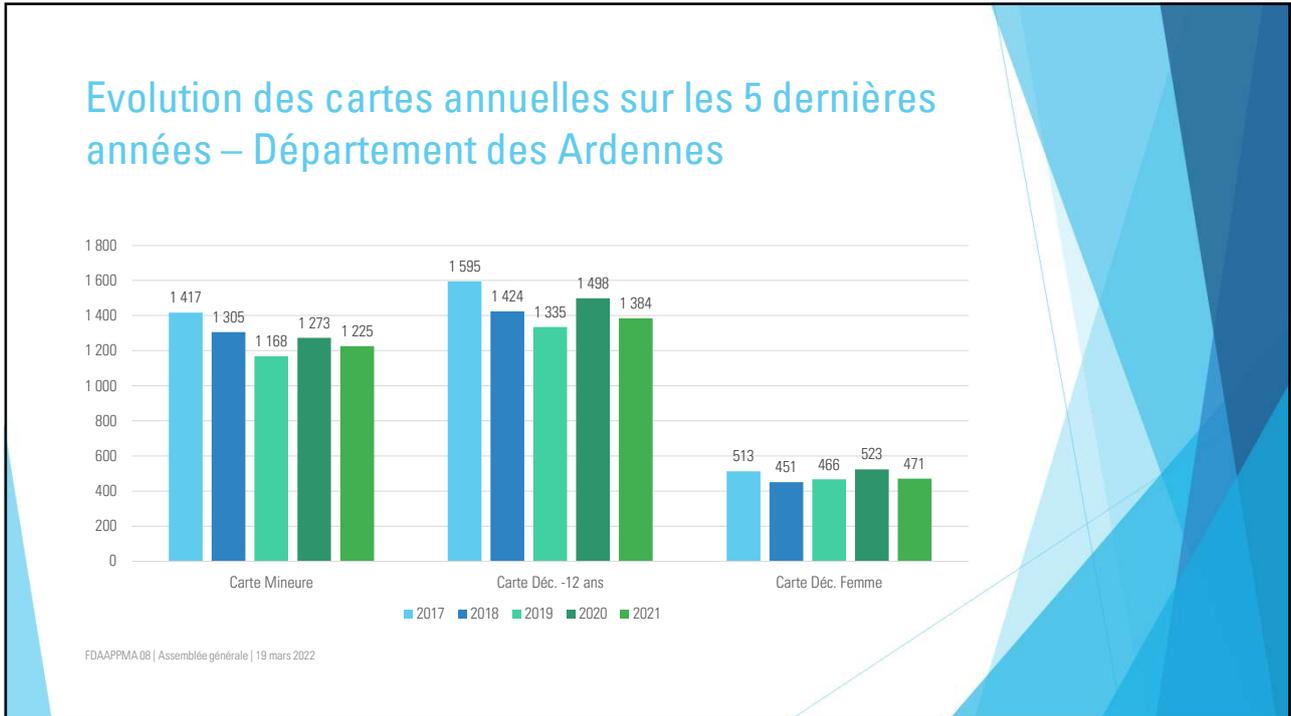
2



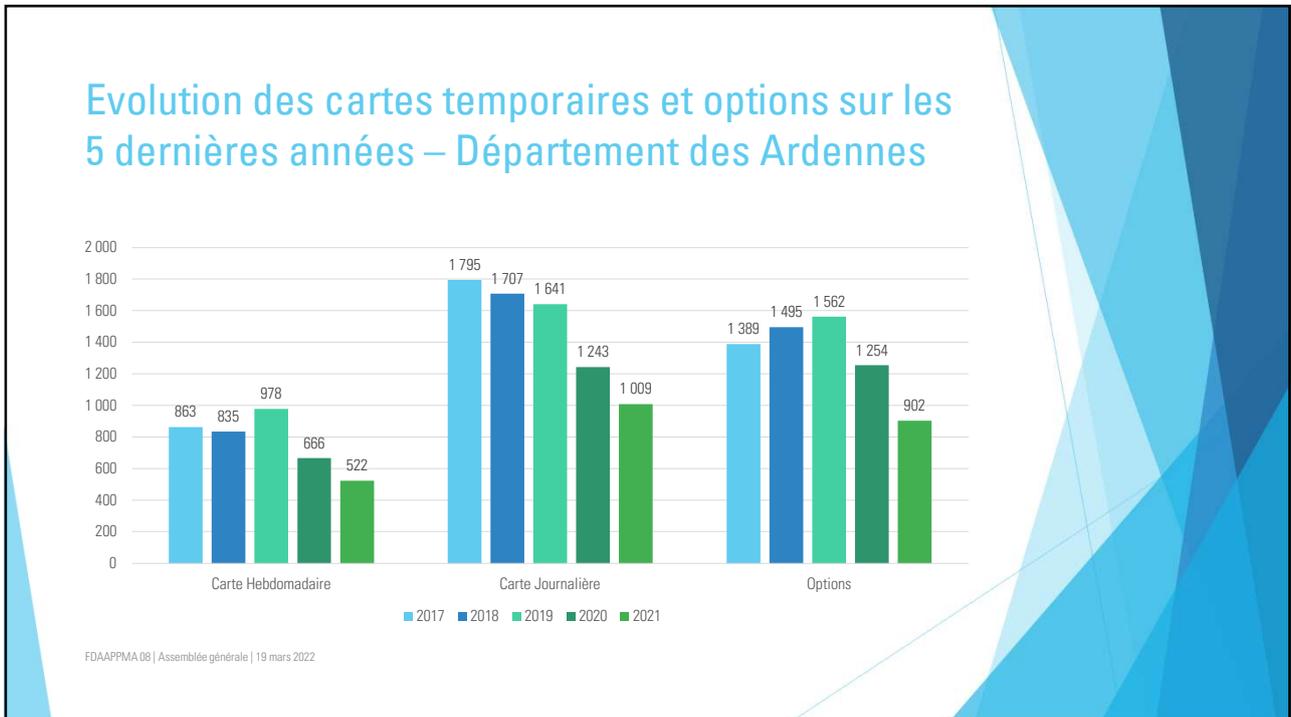
3



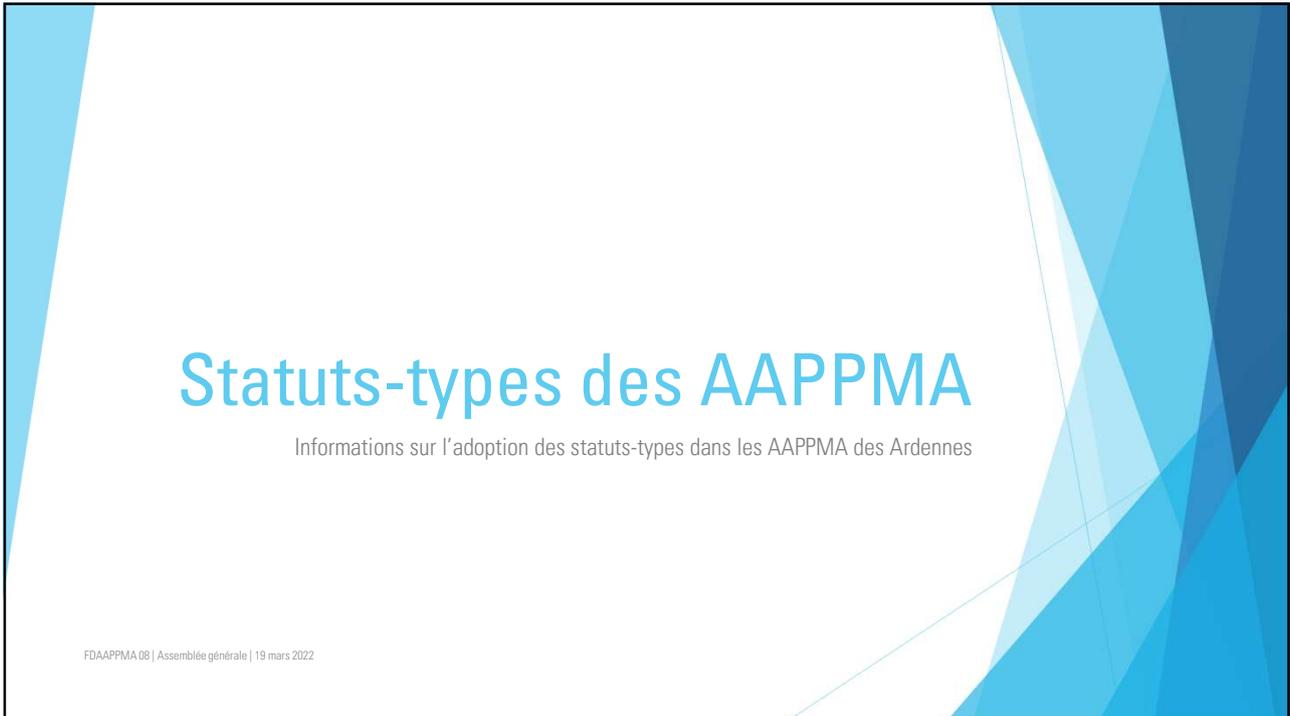
4



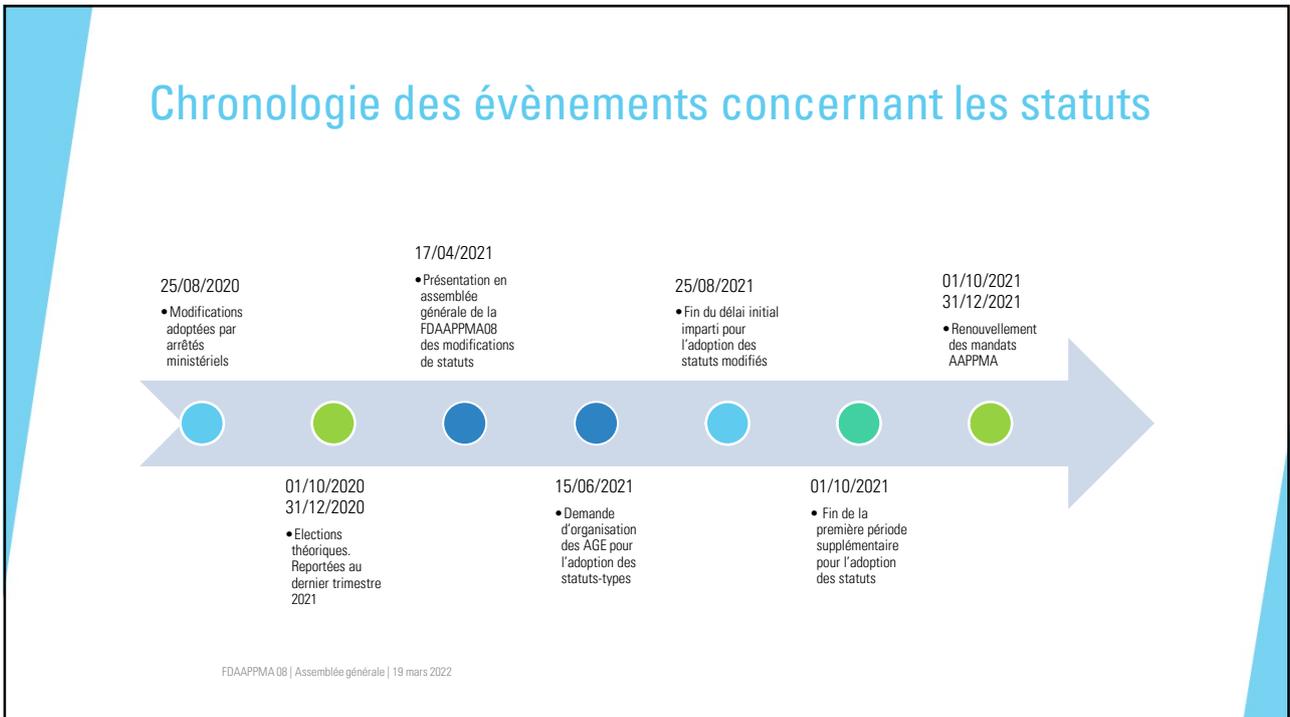
5



6



7



8

Pour chaque changement, une déclaration à un service de l'Etat

Structures Associatives de Pêche de Loisirs (SAPL)






PRÉFET DES ARDENNES
Liberté Égalité Fraternité

Direction Départementale des Territoires (DDT)
3 rue des Granges Moulues
08011 Charleville-Mézières

↓

- Agréments SAPL (AAPPMA, FDAAPPMA)
- Agréments des présidents et trésorier
- Collecte des comptabilités des SAPL
- Arrêté pêche annuel, scientifique, ...
- ...

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP)
18 avenue François Mitterrand
08005 Charleville-Mézières

↓

- Mise à jour des dirigeants d'association
- Mise à jour des statuts d'association
- Traçabilité de la vie de l'association
- ...

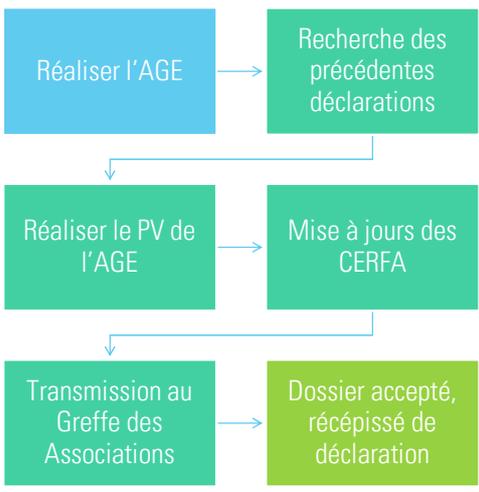
FDAAPPMA 08 | Assemblée générale | 19 mars 2022

9

Etat de réalisation au 10/12/2021

59/78 AAPPMA ont réalisé leur assemblée générale extraordinaire afin de faire adopter leurs nouveaux statuts.

47/59 dossiers envoyés au Greffe des associations sont acceptés et ont obtenu le récépissé de déclaration.



```

graph TD
    A[Réaliser l'AGE] --> B[Recherche des précédentes déclarations]
    A --> C[Réaliser le PV de l'AGE]
    B --> C
    C --> D[Mise à jours des CERFA]
    C --> E[Transmission au Greffe des Associations]
    D --> F[Dossier accepté, récépissé de déclaration]
    E --> F
    
```

- Action AAPPMA
- Action FDAAPPMA 08
- Action DDETSPP

FDAAPPMA 08 | Assemblée générale | 19 mars 2022

10

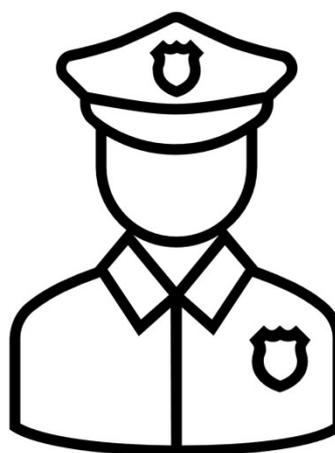
Recherche des précédentes déclarations, pourquoi ?

FDAAPPMA 08 | Assemblée générale | 19 mars 2022

11

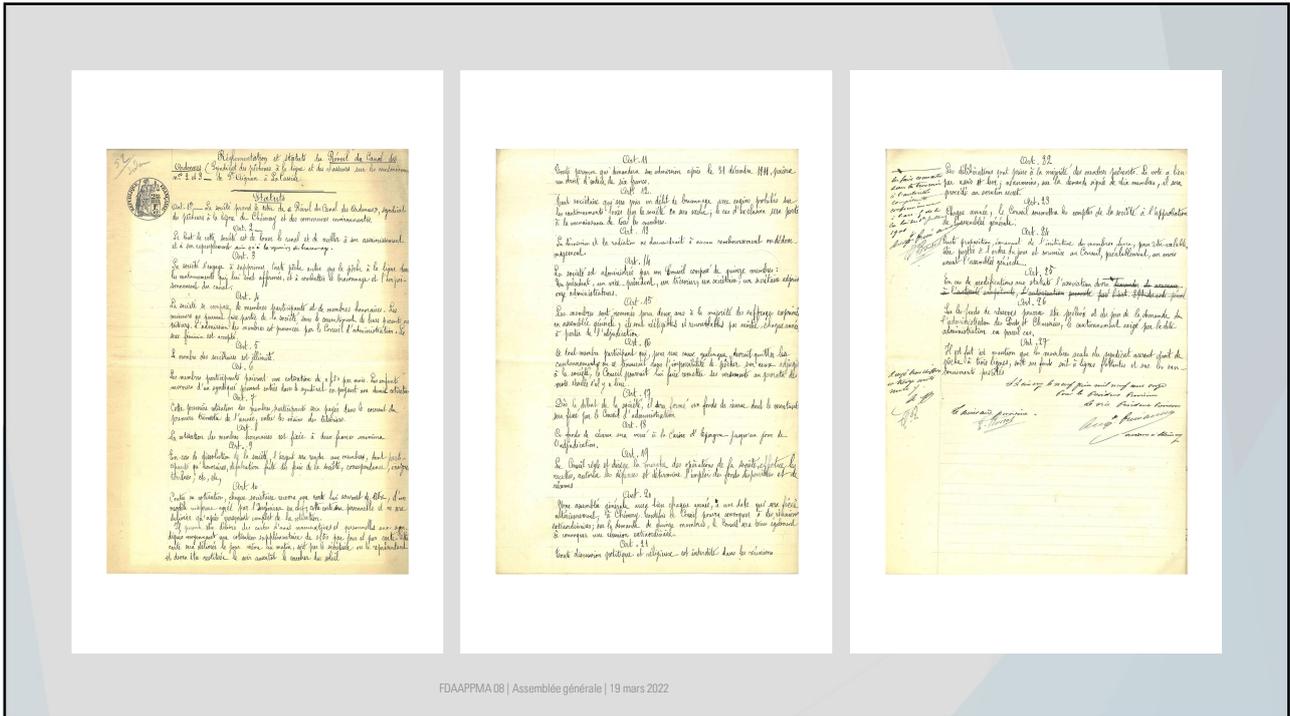
Le Greffe des associations : rôle de contrôle des déclarations

- ▶ S'assure de la qualité des personnes au sein du conseil d'administration de l'association
- ▶ Contrôle la clarté et la compréhension des comptes-rendus afin d'éviter les mauvaises déclarations
- ▶ Vérifie avec l'historique de l'association afin d'avoir une chronologie la plus fidèle possible de la vie associative
- ▶ Informe des incohérences avec les précédentes déclarations



FDAAPPMA 08 | Assemblée générale | 19 mars 2022

12



FDAAPPMA 08 | Assemblée générale | 19 mars 2022

13

Digitalisation

Informations sur le travail commencé par la FDAAPPMA 08 concernant une gestion électronique des documents pour les AAPPMA.

The slide features a blue geometric background. On the left, there is an icon of a server rack with three units, connected to a cloud icon, which is in turn connected to a computer monitor icon. This visualizes the process of digitizing and storing documents electronically. The text on the right provides context for this work, mentioning the FDAAPPMA 08 and the goal of electronic document management for AAPPMA.

FDAAPPMA 08 | Assemblée générale | 19 mars 2022

14

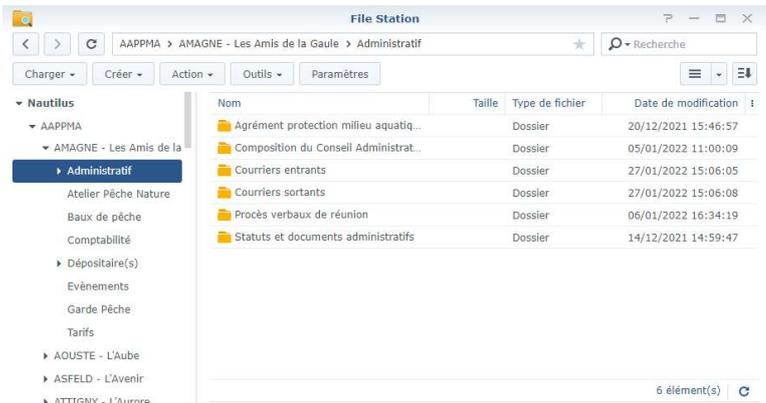
Les enjeux de la digitalisation

- ▶ Dématérialisation des documents
- ▶ Un lieu commun pour la sauvegarde des documents de l'association
- ▶ Une porte ouverte à la modernisation
- ▶ Une aide précieuse lors des passations des membres dirigeants d'associations
- ▶ Accès aux AAPPMA des documents de la Fédération (CR AG, comptabilités, attestations d'assurances, tarifs des cartes de pêche, éléments de communication, ...)

FDAAPPMA 08 | Assemblée générale | 19 mars 2022

15

Nautilus : un vaisseau d'informations



The screenshot shows a 'File Station' window with the following structure:

- Nautilus
 - AAPPMA
 - AMAGNE - Les Amis de la
 - Administratif
 - Atelier Pêche Nature
 - Baux de pêche
 - Comptabilité
 - Dépositaire(s)
 - Evènements
 - Garde Pêche
 - Tarifs
 - AOUSTE - L'Aube
 - ASFELD - L'Avenir
 - ATTIGNY - L'Aurore

Nom	Taille	Type de fichier	Date de modification
Agrément protection milieu aquatiq...		Dossier	20/12/2021 15:46:57
Composition du Conseil Administrat...		Dossier	05/01/2022 11:00:09
Courriers entrants		Dossier	27/01/2022 15:06:05
Courriers sortants		Dossier	27/01/2022 15:06:08
Procès verbaux de réunion		Dossier	06/01/2022 16:34:19
Statuts et documents administratifs		Dossier	14/12/2021 14:59:47

6 élément(s)

FDAAPPMA 08 | Assemblée générale | 19 mars 2022

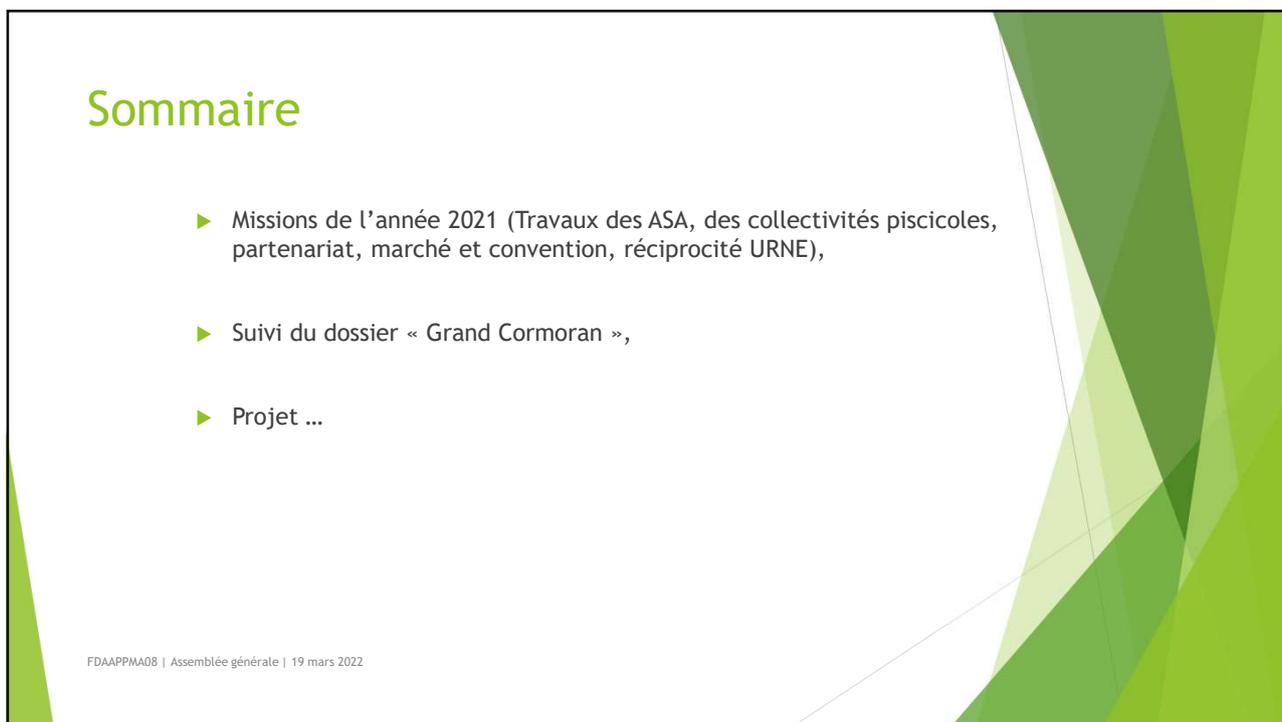
16



17



1



2

Travaux des diverses ASA - 2021

- ▶ ASA du ruisseau de Saulces: Le ruisseau de Saulces : Entretien sélectif de la ripisylve sur 3 100 ml et recharge du lit en matériau de diverses granulométries,
- ▶ ASA de la Bar Inférieure : La Bar : Entretien sélectif de la ripisylve sur 6 500 ml avec traitement des embâcles,
- ▶ ASA de l'Aisne Supérieure : L'Aisne non domaniale: Entretien sélectif de la ripisylve sur 9 700 ml,
- ▶ ASA de la Vallée de l'Aire: Entretien sélectif de la ripisylve sur 8 100 ml sur l'Aire et de 2 850 ml sur un bras secondaire de l'Aire à Grandpré,
- ▶ ASA des 6 Communes : Le ruisseau de Saulces-Champenoises : Entretien sélectif de la ripisylve sur 2 620 ml et désencombrement du lit (traitement des embâcles),
- ▶ ASA de la Loire : La Loire : Entretien de la ripisylve sur 7 650 ml et extraction d'embâcles,

Soit un total de 40 km de cours d'eau restaurés

FDAAPPMA08 | Assemblée générale | 19 mars 2022

3

Travaux des collectivités piscicoles

- ▶ AAPPMA
 - ▶ - Montage des dossiers techniques, administratifs (Dossiers de déclaration de travaux auprès de la DDT, Demande d'occupation du domaine public auprès de VNF, accord foncier dans certains cas) et financiers auprès de nos divers partenaires (FNPF, Agences de l'eau, Région ...) pour :
 - ▶ L'agrandissement du parcours de pêche pour personnes à mobilité réduite sur la Meuse à Haybes (2 postes),
 - ▶ Relance des 2 dossiers d'aménagement de frayère à brochet sur la Meuse à Prix les Mézières et Warcq (Echéance de certains financements et agrandissement de celles-ci)
 - ▶ L'aménagement de frayère à brochet sur la Chiers à Douzy, la Meuse à Autrecourt et Pourron
 - ▶ Travaux d'extension de la mise à l'eau de Villers-Semeuse
- ▶ FEDERATION DEPARTEMENTALE
 - ▶ Etude Thermie : Mise en place de sondes thermiques sur les bassins de la Vence et de la Vrigne - Etude du réchauffement climatique et de l'impact du manque de végétation de bordure (Ripisylve)

FDAAPPMA08 | Assemblée générale | 19 mars 2022

4

Partenariat et Convention

- ▶ Thématique « Têtes de bassin » - Forêt de Signy-l'Abbaye (ONF)
Définition des cours d'eau prioritaires (Diagnostic de l'état des cours d'eau et définition de programme d'action (Enrésinement, libre circulation piscicole et sédimentaire, ...)
- ▶ Convention Agence de l'Eau/FNPF/FD
- ▶ - Elaboration du programme d'action de la Fédération Départementale pour l'année 2021,
- ▶ - Demande de solde de l'année écoulée 2020,

FDAAPPMA08 | Assemblée générale | 19 mars 2022

5

Réciprocité URNE - Année 2021

- ▶ FD 08 : Elaboration du tableau de mise à disposition des droits de pêche au sein de l'URNE - Cartographie
- ▶ *Domaine public* :
 - Première catégorie : 13 km
 - Deuxième catégorie : 938 km
 - Plan d'eau : 240 ha
- ▶ *Domaine privé* :
 - Première catégorie : 230 km (- 13 km/2020)
 - Deuxième catégorie : 37 km (- 5 km/2020)
 - Plan d'eau : 32 ha
- ▶ **Soit un total de 1 218 km de cours d'eau (- 18 km/2020) et 272 ha de plans d'eau (idem 2020) en réciprocité URNE**

FDAAPPMA08 | Assemblée générale | 19 mars 2022

6

Projets : Travaux des diverses ASA - 2022

- ▶ ASA de la Muette : Le Bras de Chardeny : Entretien sélectif de la ripisylve sur 1 250 ml,
- ▶ ASA de la Bar Supérieure : La Bar : Entretien sélectif de la ripisylve sur 9 000 ml avec traitement des embâcles
- ▶ ASA de la Vallée de l'Agron : Le ruisseau du Moulin : Entretien sélectif de la ripisylve sur 1 500 ml,
- ▶ ASA du Bourgeron : Entretien sélectif de la ripisylve sur 2 200 ml sur le ruisseau du Bourgeron et de 850 ml sur le ruisseau de la Fontaine aux Ormes,
- ▶ ASA de la Vaux (Nouveau partenariat avec cette ASA) : La Vaux : Entretien sélectif de la ripisylve sur 2 750 ml et désencombrement du lit (traitement des embâcles),
- ▶ ASA de la Basse Sormonne : L'Audry : Entretien de la ripisylve sur 7 000 ml et extraction d'embâcles

Soit un total de 25 km de cours d'eau restaurés

FDAAPPMA08 | Assemblée générale | 19 mars 2022

7

Phase travaux

- ▶ AAPPMA :
 - ▶ L'agrandissement du parcours de pêche pour personnes à mobilité réduite (PMR) sur la Meuse à Haybes (2 postes),
 - ▶ L'aménagement de frayère à brochet sur la Meuse à Prix les Mézières et Warcq
 - ▶ L'aménagement de frayère à brochet sur la Chiers à Douzy et la Meuse à Autrecourt et Pourron
 - ▶ Entretien d'une frayère aménagée sur la Meuse à Novion sur Meuse
 - ▶ Réhabilitation d'un parcours PMR sur Sedan
 - ▶ Réalisation d'un parcours de pêche sur la commune de Givet (Ponton multiposte)
 - ▶ Mise en place d'un pont cadre entre la Meuse et une zone humide sur la commune de Vireux-Wallerand
 - ▶ Travaux d'extension de la mise à l'eau de Villers Semeuse
- ▶ FD08 : Etudes
 - ▶ Mise en place d'une étude thermique par installation de 4 sondes sur les bassins de la de l'Aube et du Thon - Etude de l'impact d'absence de ripisylve (Réchauffement des eaux) et du réchauffement climatique
 - ▶ Mise en place d'une étude « Têtes de bassin » sur le massif forestier de Signy l'Abbaye en partenariat avec l'ONF - Diagnostic de l'état actuel et mise en place de programme d'action
- ▶ Tout autre projet d'AAPPMA : Mise en place de plan de gestion piscicole, la mise à disposition de nouveaux lots de pêche dans le cadre de convention, développer la réciprocité sur le domaine privé (au minima à l'échelle d'un bassin versant), amélioration des parcours (Accessibilité, travaux d'entretien et/ou de restauration ...) et toutes autres questions que vous pouvez vous poser,

FDAAPPMA08 | Assemblée générale | 19 mars 2022

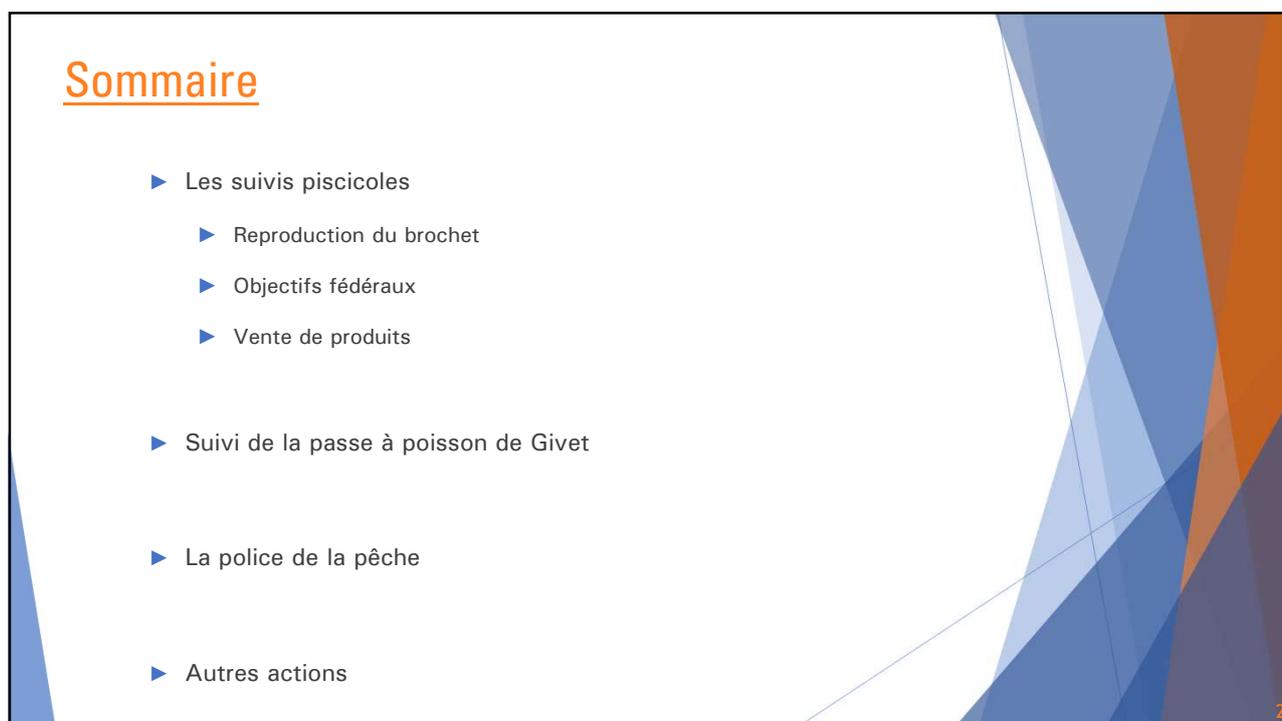
8

Merci de votre
attention

FDAAPPMA08 | Assemblée générale | 19 mars 2022



1



2

Les suivis piscicoles

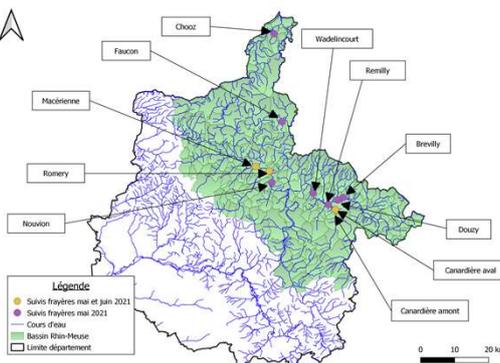
- ▶ Reproduction du brochet en 2021 :
 - ▶ Objectifs : suivre l'évolution et l'efficacité de la reproduction du brochet sur l'année écoulée
- ▶ Suivis de la Fédération :
 - ▶ Objectifs : suivre l'évolution des populations piscicoles sur le département et de préférence sur les lots de pêche détenus par les AAPPMA
- ▶ Vente de produits :
 - ▶ Objectifs : réponse à des commandes de tiers dans le cadre d'actualisation de données ou de sauvetages lors de travaux

3

3

Reproduction du brochet en 2021 :

- ▶ 28 sites prospectés en
 - ▶ 15 sites sur le BV d
 - ▶ 13 sites sur le BV d
 - ▶ 7 avec la présence c
 - ▶ 6 avec la présence c
- ▶ Caractéristiques de l'a
 - ▶ Mois de janvier plu
 - ▶ Mois de février et mars secs qui ont engendré une baisse des niveaux d'eau
 - ▶ Ensoleillement important sur mars avril permettant des pontes de substitutions et la bonne croissances des larves et juvéniles



4

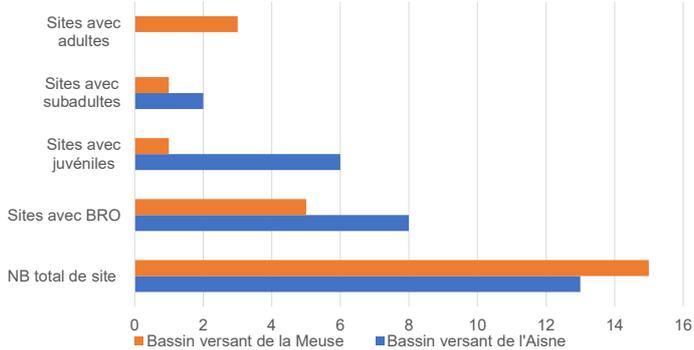
4

Reproduction du brochet en 2021 :

► Conclusions:

- Possible double ponté sur certains sites
- Année plutôt favorable pour le brochet sur l'Aisne
- Année très compliqué sur le versant Meuse

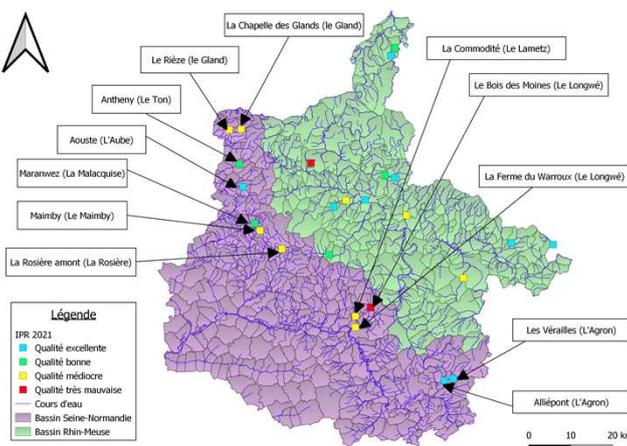
Présence du BRO sur les frayères en 2021



5

Suivis de la Fédération et vente de produits :

- En 2021, la Fédération a suivi 15 secteurs de pêche dans le département.
- Dont 10 sur secteur de la Meuse et 5 sur secteur de l'Aisne.
- Ces secteurs de pêche ont permis de :
- Réaliser un maillage de suivi de la qualité de l'eau.
- Avoir une visibilité sur la qualité de l'eau.



6

Suivis de la Fédération et vente de produits :

- ▶ Les résultats montre une disparité en fonction des bassins versant
 - ▶ Bassin Aisne avec 59 % des PE en état médiocre ou très mauvais
 - ▶ Bassin Meuse avec 70% des PE en état bon ou excellent

- ▶ Explications :
 - ▶ Contextes locaux très différents (agriculture, plan d'eau, canaux,...)
 - ▶ Cours d'eau du nord du département plus préservés en milieu forestier

7

Les pêches de sauvetage :

- ▶ En 2021, nous avons réalisé 7 opérations de pêches de sauvetages :
 - ▶ Edf bassin inférieur de Saint Nicolas en sous-traitance de l'entreprise Giroud Pêche sur 4 jours
 - ▶ Edf bassin des vieilles forges en sous-traitance de l'entreprise Giroud Pêche sur deux opérations de 2 jours
 - ▶ Travaux sur les anciennes turbines de la Macérienne à Charleville-Mézières 1 journée plus de nombreux déplacements
 - ▶ VNF Bief n°20 suite à la rupture d'une vanne 1 journée
 - ▶ VNF Ecluse 45 de Levezey ½ journée
 - ▶ VNF Vidange du Vieil Etang de Bairon 4 jours
 - ▶ VNF aléa piscicole en aval du grand étang de Bairon 3 opérations de sauvetage et 10 jours de surveillance

8

Suivi de la passe à poisson :

- ▶ Année avec peu de passage attention cela ne veut pas dire qu'il n'y a plus de poisson en Meuse :

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Octo.	Nove.	Déce.	Total
2017	4	6	2 836	1 880	2 568	767	263	1 154	4 279	2 433	84	87	16352
2018	45	17	68	5 285	894	251	9 359	2 629	6 246	912	105	173	25984
2019	4	38	9	824	2 583	3 480	1 643	958	516	1 219	25	24	11324
2020	12	49	580	1 212	476	421	264	1 524	2 137	1 593	529	220	9160
2021	110	89	708	445	943	3421	98	1184	99	29	20	0	7149

- ▶ Prédominance du hotu et du gardon (70%)
- ▶ Conditions climatiques compliquées au cours de l'année et matériel ne permettant pas une visibilité optimale toute l'année

9

9

La police de la pêche :

- ▶ Nombre de contrôle stable par rapport aux années précédentes
- ▶ Baisse significative du nombre de PV : 14 procédures en 2021 dont 8 par des gardes d'AAPPMA

10

10

Autres missions :

- ▶ Divers réunions concernant des projets sur les milieux aquatiques (Semoy, Pays sedannais,...)
- ▶ Participation aux réunions de restitution des suivis réalisés par la Fédération
- ▶ Installation et animation ponctuel des grandes manifestations fédérales
- ▶ Participation aux réunions institutionnelles

11

11

Merci de votre
attention

Crédits : Laura PAGANI - Fédération de Pêche des Ardennes

12

12



Fédération des Ardennes pour la pêche et
la protection du milieu aquatique

Compte rendu d'activité « Commission Animation »

KLEIN Edouard

Chargé de développement

19 mars 2022
Renwez

1

Sommaire

- Revue Pêche 08 édition 2022
- Site internet FDAAPPMA08
- Tirage au sort : « Tous à la pêche en 2021 »
- Communication Facebook
- Ateliers Pêche Nature
- Animations fédérales 2021
- Manifestations 2021
- Programme 2022

2

www.peche08.fr



- Accueil (Actualité, en 1 clic, carte interactive, réglementation, contact)
- Présentation de la fédération
- Pêcher dans les Ardennes (domaine, réglementation, achat carte de pêche...)
- Animations / manifestations
- Actions techniques / protection du milieu
- Téléchargements (télécharger tout document disponible sur le site)

5

Jeu concours : « Tous à la pêche en 2021 ! »



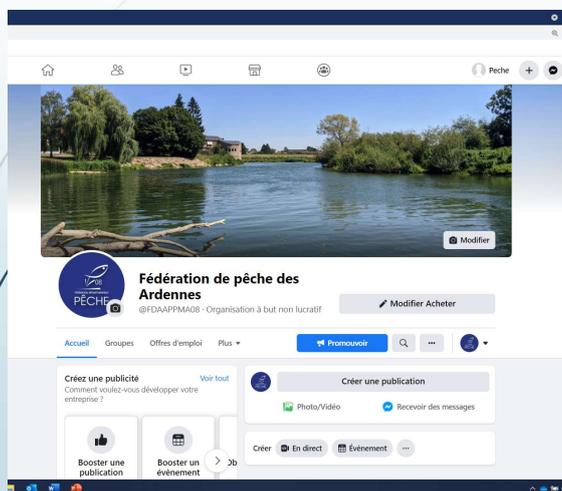
- Opération lancée par la FNPF et l'URNE pour répondre au manque de temps de pêche en 2020 à cause du confinement
- 60 bons cadeau de 50€
- 120 bons cadeau de 25€
- Opération très chronophage
- Nombreux tirages au sort supplémentaires car sans réponse de certains gagnants
- **Total de 296 courriers envoyés**
- Opération non renouvelée en 2021



Grande communication régulière sur Facebook pour relancer les gagnants

6

Communication Facebook



3 événements très chronophage

- Règles couvre-feu décembre 2020-mars 2021
- Tirage au sort : « Tous à la pêche en 2021 »
- Concours photo 2021

BILAN : plus de 400 abonnés sur 2021

7

Ateliers Pêche Nature

- **7 Ateliers Pêche Nature** dans le département :

Asfeld - Boulzicourt- Charleville-Mézières -
Monthermé - Nouzonville - Rethel - Sedan

- 52 animateurs bénévoles

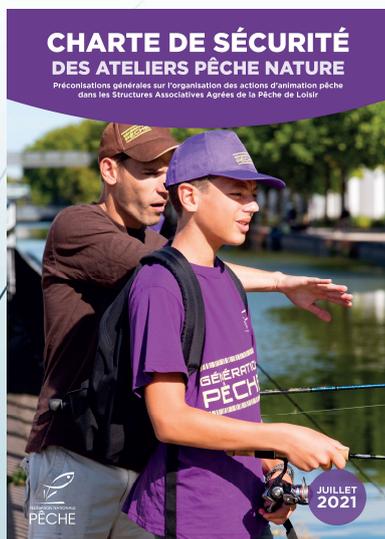
- Séances annulées en 2021 cause Covid-19
(Sauf Asfeld durant l'été 29 enfants lors de
l'été sur 7 séances)

- 54 jeunes en Initiations Pêche
(APN Sedan)



8

Ateliers Pêche Nature

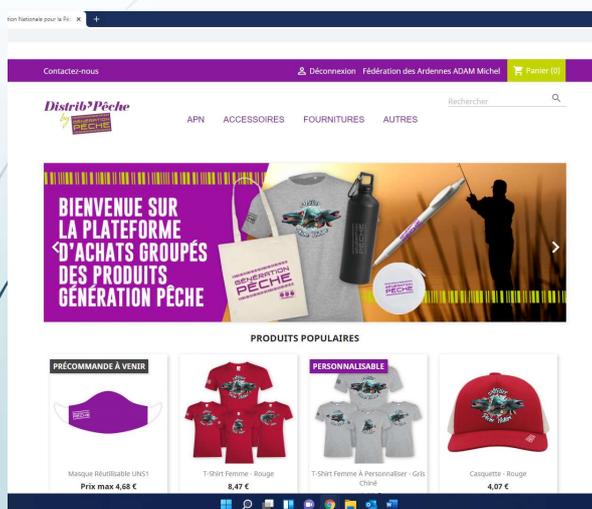


Nouvelle charte des Atelier Pêche Nature 2021

- Travail en 2022 pour mise aux normes de tous les APN en 2023
- Plus cadrée, elle permettra aux animateurs bénévoles d'être mieux couvert en cas d'accident

9

Ouverture de la plateforme Distrib'peche



- Vêtements et matériel sécurité APN (t-shirt, casquette, oriflamme, trousse de secours)
- Nombreux goodies : gourde, stylo, mètre, porte clef, pinces...

10

Initiations Pêche Nature de la Fédération

- 8 séances d'Initiation Pêche Nature auprès d'environ 70 jeunes
- Camping HOMAIR – Lac des Vieilles-Forges
- 4 à 5 bénévoles par séances d'animateurs bénévoles de l'AAPPMA de Renwez



11

Initiations Pêche Nature de la Fédération



12

Animations scolaires

- 1 séance avec l'ACM de Montcy-Notre-Dame (environ 30 enfants)
La morphologie des poissons et les poissons du département
- 2 séances avec 2 classes (6^e) du collège de Raucourt-et-Flaba (50 enfants)
Opération « Nettoyons la Nature » en partenariat avec Leclerc
- 2 groupes : présentation des différentes pollutions des milieux aquatiques + ramassage des déchets



13

Ateliers Pêche Nature 5^{èmes} « Rencontres Inter APN »

ANNULÉE

ANIMATEUR
08
FÉDÉRATION
FRANÇAISE
PÊCHE
INTER-APN



14

Manifestations 2021

► Opération « Rivières Propres »

- Initialement prévue les 3 et 4 avril 2021
- Reportée cause Covid au 25 et 26 septembre 2021
- 26 AAPPMA participantes : plus de 200 km de berges
- 296 participants dont 217 pêcheurs
- Près de 5 tonnes de déchets ramassés
- Nouveauté dans les déchets : les masques



15

Manifestations 2021

- Journée de sensibilisation des pêcheurs belges : *Jacquet Pêche*



ANNULÉE

16

Manifestations 2021

- Fête de la Pêche à Habay La Neuve (Belgique) le dimanche 13 juin.



ANNULÉE

17

Manifestations 2021

- Journée Nationale de la Pêche le dimanche 7 juin



ANNULÉE



18

Manifestations 2021

- « Un dimanche au bord de l'eau » à Charleville-Mézières le dimanche 29 août 2022
 - Peu de monde : début de la mise en place du pass sanitaire et météo maussade
 - Nouveauté : initiation pêche plutôt que concours (environ 20 enfants initiés)



- « Un dimanche au bord de l'eau » à Sedan le dimanche 27 juin 2022

ANNULÉE

19

Manifestations 2021

- Foire Agricole de Sedan du 6 au 8 septembre
 - Nouveauté : Participation du PNR des Ardennes et animation d'éducation à l'environnement



20

Programme 2022

- Communication ouvertures de la pêche et Journée Nationale de la Pêche
- Mise à jour des APN avec la nouvelle charte nationale
- Nouvelle validation des hébergements pêche
- Exposition « Rivières Vivantes » fin avril
- Opération « Rivières propres 2022 » : choix des dates par les AAPPMA
- Journée Nationale de la Pêche le dimanche 5 juin à Angecourt
- Fête de la Pêche à Habay la Neuve le dimanche 29 mai
- 6 animations pêche aux lac des Vieilles-Forges pour le CD08 cet été
- Animations OT Rethel et Vouziers pour promouvoir la voie verte

21

Programme 2022

- « Un dimanche au bord de l'eau » à Sedan le dimanche 26 juin
- « Un dimanche au bord de l'eau » à Charleville le dimanche 28 août
- Vital Sport Décathlon le samedi 3 septembre
- Foire Agricole de Sedan du 9 au 11 septembre
- 5^{èmes} Rencontres Inter-APN septembre-octobre
- Fête du Parc Naturel Régional des Ardennes le dimanche 25 septembre
- Pêche Expo à Libramont 19 et 20 novembre (ARGE)

22



23

Laura PAGANI,
Technicienne Milieux Aquatiques

Assemblée générale,
19 mars 2022



Étude et Travaux des frayères à brochet sur l'Aisne publique

2021 - 2022

Fédération des Ardennes pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques
P.A Ardennes Emeraude
08090 TOURNES

1

Contexte & Objectifs

- ▶ Contexte :
 - ❖ Pollution de l'Aisne le 9 août 2020
 - ❖ Besoin de connaissances
 - ❖ Brochet & Annexes hydrauliques
- ▶ Objectifs :
 - ❖ Acquisition de connaissances
 - ❖ Restauration de frayères
 - ❖ Protection & Préservation






2

Méthode

- ▶ Localisation des frayères par les AAPPMA sur leurs lots de pêche
- ▶ Étude cartographique des dépressions et bras mort
- ▶ Fiche inventaire
- ▶ Pêches électriques

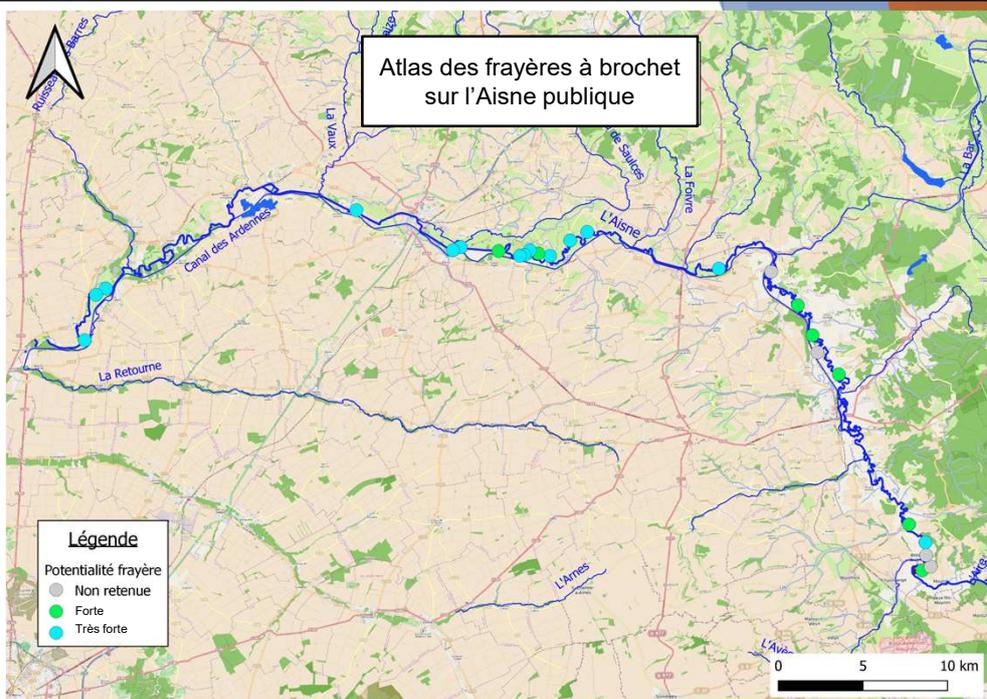


Organisme :	N°site :			
Observateur :	N° fiche :			
Date :	Heure :			
Météo :				
Données générales du site				
Département :	Commune :	Cours d'eau :		
Nom du site :	AAPPMA :	Débit :		
Tronçon du cours d'eau sous l'influence d'ouvrage(s) : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		Distance de la frayère (km) :		
Si oui, de quel type : <input type="checkbox"/> Barrage <input type="checkbox"/> Chute (m) :				
Présentation de la frayère				
Gest. :	<input type="checkbox"/> Prairies <input type="checkbox"/> Bras mort <input type="checkbox"/> Marais <input type="checkbox"/> Autres.....			
Type :				
Surface en m² :				
Communication avec le cours d'eau : <input type="checkbox"/> Continu <input type="checkbox"/> Amont <input type="checkbox"/> Aval <input type="checkbox"/> Nulle				
Si nulle, reconnaissance : <input type="checkbox"/> Difficile <input type="checkbox"/> Envisageable <input type="checkbox"/> Facile				
Type(s) d'obstacle(s) : <input type="checkbox"/> Embâcle(s) <input type="checkbox"/> Merlon <input type="checkbox"/> Autres.....				
Occupation de la surface mouillée par les végétaux				
	Null (0%)	Faible (5 à 20%)	Moyenne (25 à 50%)	Forte (>50%)
Graminées				
Hélophytes				
Végétaux aquatiques				
Autres				
Évaluation de l'état fonctionnel de la frayère				
Surface de la frayère en m²	< 50 (0)	50 à 1500 (2)	> 1500 (4)	
Densité de végétaux graminoides + hélophytes (%)	< 25 (0)	25 à 50 (2)	> 50 (4)	
Communication avec le cours d'eau	Null (0)	Moyenne (2)	Bonne (4)	
Ouvrage à l'aval (distance de la frayère en m)	0 à 300 (0)	300 à 600 (1)	> 600 (2)	
Envasement de la zone	Null (0)	Moyen (1)	Fort (3)	
Profondeur moyenne en m	< 0,10 -> 1 (0)	0,10 à 0,25 (1)	> 0,25 à 1 (2)	
Turbidité	Fort (0)	Moyenne (1)	Null (2)	
Pente des berges	Fort (0)	Moyenne (1)	Faible (2)	
Écoulement dans la frayère	Moyen (0)	Faible (1)	Null (2)	
Note finale :	/24			
Observations complémentaires				
Poissons, batraciens, oiseaux, mammifères, espèces envahissantes, pollution, accessibilité au site, photos...				

3

Résultats

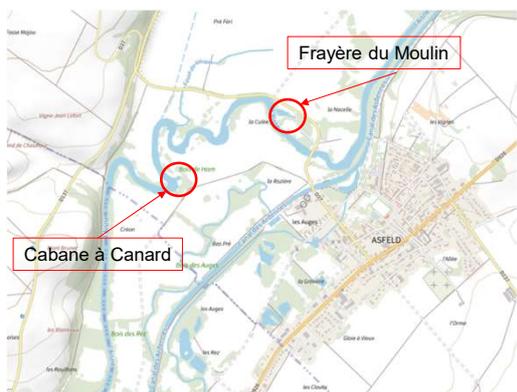
- ▶ 25 frayères sur ~ 120 km
- ▶ 4 non retenues
- ▶ 8/13 avec brochet
- ▶ Sous-estimation



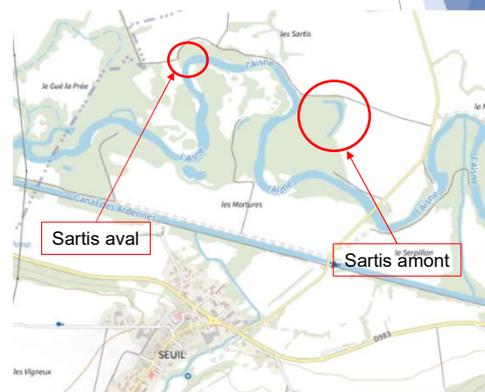
4

Travaux 2021

- ▶ Partenariat avec le LEGTA St-Laurent
- ▶ Travaux du 4 au 8 octobre 2021 (bûcheronnage, débroussaillage)



AAPPMA « L'Avenir » (Asfeld)



AAPPMA « Les Amis de la Gaule » (Amagne)

5

Travaux 2021 – Frayère du Moulin



Avant travaux



Après travaux

6

6

Travaux 2022

► Travaux sur 11 frayères :

- ❖ 4 avec du terrassement
- ❖ 7 avec du bûcheronnage

Frayères	Commune	Buissonnant	Petit bois	Bois moyen	Gros bois	Embâcle	Volume à décaisser
Les Brus	Mouron (08250)	~430 mètres	30	20		25	
Pont d'Olizy	Olizy-Primat (08250)						50 m³
Isle Salzard	Vandy (08400)		10			3	
Les Iles	Voncq (08400)	~30 mètres					
Le Fer à Cheval	Attigny (08130)	~30 mètres	15	5		3	
La Noue Anine	Seuil (08300)	~20 mètres	50	20	3		
Les Sartis amont	Seuil (08300)						80 m³
Frayère de Pargny	Rethel (08300)	~3 mètres	60	13	1	4	
Frayère aux Carpes	Nanteuil-sur-Aisne (08300)		50	20			
Frayère du Moulin	Asfeld (08190)						70 m³
La Cabane à Canard	Asfeld (08190)						200 m³

7

Travaux 2022 – Terrassement



8

Travaux 2022 – Bûcheronnage

Noe Anine

3 bois moyens à couper

10n m de buissonnant à retirer

2 gros bois + 4 bois moyens + 10n de petits bois à couper

6 petits bois qui pendent à retirer

2-3 bois moyens + 10n de petits bois à couper

1 bois moyen à couper

3 petits bois à couper

Arbre buissonnant à couper

Arbre buissonnant à couper

10n de bois moyens à couper

Buissonnant + 6-7 tiges de petits bois à retirer

Arbre moyen-gros à couper

L'Aisne

9

Perspectives

▶ Travaux (2022) :

- ❖ Dossiers
- ❖ Mise en place



▶ Suivi des travaux :

- ❖ Pêches électriques
- ❖ Évolution végétation
- ❖ Entretien



10

10



Rendu de la campagne 2021-2022

- 2 secteurs de tirs encadrés par les 2 salariés techniques de la Fédération
- Pas de comptage national durant cette campagne 2021-2022

Bilan de la campagne 2021-2022

- Quota non atteint : 544 oiseaux tués en fin de campagne sur les eaux libres
- Quota atteint : 30 oiseaux régulés sur les 2 piscicultures – 20 Bièvres – 10 Vendresse
- Pas de journées spécifiques d'intervention
- Pas de retour de présence d'oiseaux en nombre conséquents sur des secteurs spécifiques
- Plus de 400 oiseaux régulés fin janvier 2022, peu d'oiseaux (13) lors du dernier compte rendu (Échéance 15/03/22) de 186 oiseaux lors du dernier compte rendu de mars 2021
- Bon retour du premier compte rendu avec une décroissance des retours pour les suivants

Future campagne 2022-2023

- Continuer le retour des comptes rendus intermédiaires, information de l'avancement des prélèvements – Tenir à jour les contacts et proposer d'éventuel tireurs motivés (Mail et coordonnées téléphoniques),
- Réflexion sur l'élaboration du futur Arrêté Ministériel pour la période 2022-2025 lors du prochain comité de pilotage

3

Merci de votre
attention

4

CAMPAGNE 2021-2022 DE REGULATION DES POPULATIONS DE GRANDS CORMORANS

Etat au 15/03/2022

Secteur	16/12/2021	Tireurs	Adj.	20/01/2022	Tireurs	Adj.	10/02/2022	Tireurs	Adj.	15/03/2022	Tireurs	Adj.	Total	Quota/secteur
1	38	16 / 19	8 / 14	21	15 / 19	6 / 14	31	13 / 19	9 / 14	18	10 / 19	4 / 14	108	200
2	181	37 / 54	7 / 18	186	30 / 54	9 / 18	74	28 / 54	6 / 18	60	22 / 54	4 / 18	501	400
Total	219	53 / 73	15 / 32	207	45 / 73	15 / 32	105	41 / 73	15 / 32	78	32 / 73	8 / 32	609	600
% Réponse		72,6	46,9		61,6	46,9		56,2	46,9		43,8	25,0		

Pisciculture des Bièvres : 20 oiseaux -15 oiseaux au 07/01/22 + 5 oiseaux 14/02/22
 Pisciculture de Vendresse : 10 oiseaux -

Reste à tuer 41

CAMPAGNE 2020-2021 DE REGULATION DES POPULATIONS DE GRANDS CORMORANS

Etat au 31/03/2021

Secteur	17/12/2020	Tireurs	Adj.	21/01/2021	Tireurs	Adj.	11/02/2021	Tireurs	Adj.	16/03/2021	Tireurs	Adj.	Total	Quota/secteur
1	11	13 / 21	6 / 14	15	13 / 21	10 / 14	11	12 / 21	7 / 14	8	9 / 21	4 / 14	45	200
2	121	24 / 53	4 / 18	87	33 / 53	7 / 18	54	28 / 53	3 / 18	178	23 / 53	5 / 18	440	400
Total	132	37 / 74	10 / 32	102	46 / 74	17 / 32	65	40 / 74	10 / 32	186	32 / 74	9 / 32	485	600
% Réponse		50,0	31,3		62,2	53,1		54,1	31,3		43,2	28,1		

Pisciculture des Bièvres : 20 oiseaux - 17 oiseaux au 10/02/21
 Pisciculture de Vendresse : 10 oiseaux - 3 oiseaux au 25/02/21

Reste à tuer 165

